

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA
17 novembre 2012
Montréal, Canada**

La réunion est ouverte à 9 h.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT déclare la réunion officiellement ouverte et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il rappelle que la révision du Code serait un point prioritaire dans le cadre de cette réunion. Il dit que le Comité exécutif agissait à titre de comité directeur au chapitre de la révision du Code. L'équipe soumettrait sous peu une version provisoire finale du document et les membres seraient appelés à en discuter. Il les encourageait à participer à cette discussion afin que ce document soit le plus pertinent et le plus robuste possible au terme du processus. Les membres avaient souvent vu le budget comme une source de préoccupation, mais aujourd'hui ils devaient se prononcer sur le Code afin de s'assurer que l'AMA soit en mesure de fournir un document répondant aux besoins et aux exigences de tous.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; Mme Beckie Scott, membre du CIO; M. Odriozola, représentant M. Jaime Lissavetzky, membre du Comité exécutif de l'AMA représentant l'Europe; M. Craig Reddie, membre du CIO; M. Patrick McQuaid, président de l'UCI; M. Moemi, représentant M. Fikile Mbalula, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; le professeur Gerrard, représentant M. Murray McCully, ministre, Sports et Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO et président de la FIS; le Dr Patrick Schamasch, représentant M. Francesco Ricci Bitti, président de la Fédération internationale de tennis et membre de l'ASOIF; M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; M. Edward Jurith, avocat-conseil, Cabinet du président, ONDCP, États-Unis; M. Yamawaki, représentant M. Hirofumu Ryu, ministre chargé du Sport, Japon.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Programme de développement; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Alan Vernec, directeur médical; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Olivier Niggli, directeur, Finance et Juridique.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Mikio Hibino, Lane MacAdam, Andy Parkinson, Bill Rowe, Christian Thill, Françoise Dagouret, Shin Asakawa, Vassos Koutsiondas et Graeme Steel.

– **1.1 Divulgence des conflits d'intérêts**

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts.

2. Procès-verbal de la réunion précédente - 10 septembre 2012 (Londres)

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif tenue à Londres, le 10 septembre 2012. Personne à ce jour n'avait formulé de demande de changement.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'à la page 8 du procès-verbal, il était question d'analyses additionnelles à Beijing. Dans son rapport du 10 septembre dernier il avait dit que (...) Certains athlètes - parfois des athlètes de marque, dont des médaillés d'or - avaient subi des contrôles positifs (...). Il tenait à rectifier cette affirmation, car contrairement à ce qu'il avait affirmé, un seul médaillé d'or était concerné et non plusieurs médaillés d'or. Il tenait à apporter cette correction.

M. ODRIOZOLA dit qu'à la page 9 du document, la réponse du directeur général aurait dû s'adresser à M. Lissavetzky et non au professeur Ljungqvist. M. Lissavetzky avait soulevé la question sur le groupe de travail.

LE PRÉSIDENT confirme que ces changements et corrections seraient faits. Il leur demande s'il pouvait approuver ce procès-verbal comme enregistrement exact des discussions.

DÉCISION

Le procès-verbal amendé de la réunion du Comité exécutif du 10 septembre 2012 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il ferait un survol des points importants de son rapport. Les membres seraient ensuite les bienvenus à formuler leurs commentaires et questions.

Le premier point de son rapport concernait l'UNESCO. Il dit que 172 pays avaient ratifié la Convention et que trois pays étaient en processus de ratification. Ces derniers avaient acheminé leurs documents à Paris et l'AMA attendait que le processus bureaucratique soit terminé avant de modifier leur statut.

Il dit que le rapport de l'UNESCO - financé en partie par l'AMA - portant sur la législation avait été publié. Plusieurs pays ne disposaient d'aucune loi efficace en matière de trafic et de distribution. Cette question préoccupait l'AMA et elle continuerait d'en discuter avec l'UNESCO et les gouvernements. L'AMA avait diffusé ce rapport à tous les membres du Conseil de fondation représentant les gouvernements pour les informer de la question.

Concernant INTERPOL, il dit que le chef des enquêtes, M. Jack Robertson, avait perdu sa femme quelques semaines auparavant et avait réclamé un peu de temps de répit. Pour des raisons évidentes, il n'avait pas pu assister à la réunion d'INTERPOL, ni préparer de rapport pour le Comité exécutif.

Au sujet de l'OMD, il dit qu'il aurait espéré qu'un détachement soit possible, mais malheureusement, les efforts de l'AMA auprès de l'un des bureaux de douanes internationales les plus efficaces n'avaient pas porté fruits. L'AMA cherchait actuellement un pays disposé à détacher l'un de ses employés à Bruxelles. Cette personne ressource pourrait apporter son soutien aux activités antidopage.

Il dit qu'il donnerait un compte rendu de la situation des ONAD, point important pour l'AMA. La situation du Brésil avait évolué, à savoir que l'ONAD avait amorcé ses activités et avait même commencé à prélever des échantillons. L'AMA comptait visiter ce pays à nouveau le 22 novembre. Selon lui et à la lumière des informations fournies par la directrice du bureau régional et un expert en visite dans ce pays, le problème majeur se

situait au niveau de la formation des ACD et de leur nombre suffisant pour les Jeux olympiques de 2016. L'AMA tenait également à s'assurer que l'ONAD soit en mesure de collaborer avec le CIO sur des questions comme les contrôles avant les Jeux, la collecte d'informations pouvant faciliter la planification de la répartition des contrôles avant les Jeux, comme l'avait fait l'Agence antidopage du Royaume-Uni à Londres. L'AMA faisait le nécessaire pour faire avancer ces deux dossiers. Il espérait fournir un compte rendu plus détaillé et positif en mai.

Il dit que le Ghana, comme la plupart des pays africains, disposait de peu de ressources pour son programme national. Ce pays avait accepté de devenir membre de l'une des ORAD d'Afrique afin d'acquérir l'expérience nécessaire et de mettre en place un programme national en temps opportun, si les ressources le permettaient.

L'AMA continuait de collaborer avec la Russie qui avait pris l'initiative d'embaucher un agent d'enquête, à savoir un ancien agent du service des renseignements – mieux connu autrefois sous le nom de KGB. Un employé en Russie était sur place pour répondre à ces besoins. L'AMA continuerait d'effectuer la liaison avec la Russie. Elle avait même dépêché une équipe d'experts scientifiques dans ce pays pour évaluer la situation du laboratoire. L'idéal pour les Jeux de Sotchi était d'avoir un laboratoire sur place, de la même manière que Vancouver avait eu un laboratoire satellite lors de ses Jeux. Cela exigerait un processus d'accréditation et d'autres démarches.

Son rapport évoquait aussi la situation de la Turquie. On y remarquait une certaine résistance de la part de certains sports, ce qui freinait les progrès du CNO chargé de l'antidopage dans ce pays.

Il dit que l'AMA avait visité la Jamaïque, dont le programme était à nouveau fonctionnel. Il rappelait aux membres que son directeur avait démissionné pour se lancer en politique et qu'il avait fallu un certain temps pour trouver un remplaçant. Malgré ce contretemps, le programme était fonctionnel à nouveau.

Il dit que le président de l'AMA et le directeur du bureau régional africain s'étaient rendus au Kenya le mois précédent et avaient proposé de mener une enquête indépendante sur les allégations de dopage chez les coureurs d'élite avancées dans les médias.

Il dit qu'ADAMS avait eu beaucoup de succès aux Jeux olympiques et paralympiques de Londres et que l'AMA avait fait des améliorations au système. Les profils du PBA étaient désormais disponibles dans ADAMS. L'AMA continuerait de les passer en revue et veillerait à ce que les organisations antidopage pertinentes prennent les mesures nécessaires (plus de contrôles ou de sanctions) si des profils anormaux étaient décelés. L'AMA venait de signer une entente relativement à l'application iPhone, dont la mise en vigueur était prévue au cours de la prochaine année.

Conformément aux directives des membres à la réunion de septembre, il avait communiqué avec cinq pays préoccupés par la compatibilité de leurs systèmes des TI avec ADAMS. Aucun d'eux n'avait répondu.

Concernant le point de la direction, il fait référence à une liste d'activités que devait entreprendre la direction, en vertu du Code et des exigences des membres. Il existait en outre une liste de projets requis, pouvant mener à ces activités prioritaires. On demandait souvent à la direction de prioriser les activités. Il était très difficile, voire impossible pour la direction de prendre des décisions sur des questions de gouvernance. Si le Comité exécutif voulait qu'il en soit ainsi, la direction dresserait une liste d'activités en fonction des priorités établies par le Comité exécutif. Il ne revenait pas à la direction de prioriser les activités que lui avait confiées le Comité exécutif. Il rappelait que le nombre d'employés à l'AMA n'avait pas augmenté depuis 2004 - malgré quelques changements et restructurations- et qu'on ne cessait de leur en demander plus. Dans les mois à venir, la direction de l'AMA devrait en faire plus, notamment à cause de la révision du Code. Il souhaitait que les membres tiennent compte de cette variable lorsqu'ils demandaient à la direction de l'AMA de multiplier ses activités. Il viendrait un

moment où la direction devrait refuser de réaliser certaines tâches. L'équipe de l'AMA n'aimait pas se retrouver dans cette situation, mais elle faisait de son mieux, en fonction du nombre d'heures à sa disposition dans une journée.

La direction avait fourni les rapports des équipes des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques. Ceux-ci étaient disponibles sur le site Web de l'AMA.

Dans son rapport, il était aussi question de financement additionnel, point sur lequel on avait demandé à la direction de se pencher depuis quelques années. Les rapports financiers faisaient clairement état du financement additionnel octroyé par certains pays, en plus de leurs contributions régulières. Ce soutien était précieux. L'AMA collaborait avec les gouvernements afin de s'assurer qu'ils versent 100% de leurs contributions; le CIO versait les sommes équivalentes. Il avait reçu une lettre du ministre des Sports de la Fédération russe et tenait à en lire un extrait aux membres : « Compte tenu de la position ferme du Conseil de l'Europe, dont les membres ne prévoient pas augmenter la contribution annuelle à l'AMA, nous comprenons que cette mesure impliquera une diminution du budget de l'AMA et aura un impact direct sur les programmes et la recherche en sciences et en éducation, lesquels sont parfois plus importants que les contrôles eux-mêmes. La Russie a donc décidé de prendre des mesures pour soutenir l'AMA financièrement, contribuant ainsi à renforcer la lutte contre le dopage dans le sport et à développer de nouveaux programmes antidopage. Nous envisageons donc de verser 300 000 euros supplémentaires à l'AMA afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités dans les mois à venir. Nous espérons être en mesure de continuer à verser cette contribution volontaire, en plus de nos contributions habituelles, à compter de 2013. » Il croyait que cette initiative avait une grande portée et il avait écrit au ministre pour le remercier. Il ne pouvait rien confirmer avant que l'AMA reçoive l'argent, mais reconnaissait l'effort de soutien de la part de la Russie.

Le fait que les hôtes de divers événements prenaient en charge les coûts des réunions de l'AMA constituait un autre avantage (par ex., la réunion du Comité des sportifs au Japon et en Russie). À de telles occasions, l'AMA n'avait pas eu à puiser dans le fonds réservé à ces réunions. Il était moins optimiste pour 2013, mais espérait qu'un hôte éventuel se manifeste pour accueillir la réunion du Comité des sportifs. Il reviendrait sur ce point un peu plus tard.

Il tenait à soulever la décision de l'USADA dans l'affaire Armstrong, une décision très importante. L'USADA avait réussi à mettre au jour une vaste conspiration visant à déjouer les règles. L'USADA avait publié sa décision détaillée et motivée en fonction de preuves accablantes. Plusieurs coureurs avaient livré des témoignages sous serment et tous les coureurs sous l'égide de l'USADA avaient été suspendus pour six mois, et non pour la période de deux ans prévus dans l'article du Code sur l'aide substantielle. L'UCI avait choisi de ne pas porter cette décision en appel et l'AMA avait consulté un expert juridique indépendant pour savoir si elle devait porter en appel certains aspects de la décision. Celui-ci lui avait conseillé de ne pas faire appel. L'AMA avait ensuite demandé à l'expert juridique de se pencher plus particulièrement sur la question de la prescription, qui avait été abordée dans la décision. L'USADA avait interprété la prescription en vertu de la loi américaine. L'AMA n'avait pas porté en appel les sanctions de six mois imposées aux sportifs qui avaient apporté une aide substantielle, parce que ces sanctions avaient été imposées en vertu du Code. L'UCI ne les avait pas portés en appel non plus. L'USADA devait tenir deux autres audiences : l'une relative à un entraîneur et l'autre, à un médecin. L'affaire suivait son cours au niveau de l'USADA. Cela impliquait vraisemblablement d'autres preuves et informations récoltées à ces audiences. Il était persuadé que M. McQuaid pouvait confirmer aux membres du Comité exécutif que l'UCI menait aussi son enquête. Il n'en connaissait pas l'envergure, ni les instigateurs, mais savait que l'AMA disposait de plusieurs informations et preuves qu'elle pouvait présenter à un organisme indépendant aux dispositions adéquates. Il croyait que l'affaire illustrait bien ce que l'AMA clamait depuis longtemps – depuis l'affaire BALCO et l'affaire Marion Jones – notamment que les tricheurs sophistiqués, avec l'aide de personnes malveillantes et sans scrupules, arrivaient à déjouer le système et les programmes de contrôle. Les

initiatives de collaboration de l'AMA avec les forces de l'ordre et d'autres instances s'étaient avérées déterminantes dans plusieurs causes importantes depuis les Jeux de Turin, et devenaient de plus en plus notables. Il espérait que l'initiative de l'USADA éveille les consciences et l'intérêt des autres organisations antidopage. À la suite des réunions tenues en Europe la semaine précédente, il comprenait que plusieurs ONAD en Europe cherchaient des moyens de lancer des enquêtes qui leur permettraient d'accéder à des informations. Les protocoles de l'AMA, émis quelques années auparavant, pouvaient être fort utiles à cet égard.

Il poursuit en disant que le Symposium du professeur Ljungqvist tenu à Stockholm avait eu un franc succès. On y avait souligné la prévalence du dopage dans la société et la santé en prouvant qu'il se pratiquait à des niveaux inférieurs au niveau d'élite et qu'il constituait un problème de taille sur le plan de la santé sociale. Les gouvernements devaient en prendre bonne note. Les contrecoups du dopage se faisaient toujours sentir. Il en avait notamment parlé à Londres. Des cyclistes amateurs et de jeunes étudiants étaient impliqués dans des cas de dopage et l'AMA devait rester vigilante et s'assurer que les informations qu'elle obtenait sur ces contrecoups soient transmises aux gouvernements, qui pouvaient agir. Il avait parlé du rapport du Danemark et croyait que de telles initiatives devaient être discutées abondamment afin de permettre à toutes les sociétés de tirer parti des conseils de l'AMA.

À la réunion de Londres, il avait parlé des analyses additionnelles effectuées par le CIO. Le professeur Ljungqvist y avait fait référence en matinée au point 2 du procès-verbal. Les audiences des sportifs concernés ayant affiché des résultats positifs lors des analyses additionnelles n'avaient pas encore eu lieu. Impossible donc d'aborder la question avant la tenue de ces audiences. Il pouvait néanmoins dire que l'AMA collaborait avec le CIO à la mise en place de protocoles efficaces en matière de conservation des échantillons et d'analyses additionnelles, en ciblant plus particulièrement les motifs et le moment.

Son rapport faisait état des projets spéciaux. À la réunion de Londres, il avait dit que l'AMA avait demandé à l'INADO de l'aider avec le projet des formulaires électroniques (sans papier). L'AMA y participerait, mais ne pouvait s'en charger à elle seule, faute de temps et de ressources. L'AMA avait donc décidé de déléguer ce projet à une autre instance et de prioriser les activités de son personnel.

Il espérait que les statistiques seraient au point d'ici la fin de l'année; l'AMA les présenterait en 2013.

L'AMA continuait de préparer le programme visant l'adoption de meilleures pratiques. Monsieur Donzé aborderait ce point le lendemain à la réunion du Conseil de fondation. Parmi les problèmes qui se posaient, on notait que ceux qui avaient réellement besoin d'un tel programme n'avaient pas nécessairement les ressources pour collaborer avec l'AMA. Il était donc difficile pour l'AMA de composer avec ces FI en particulier, dont le manque de temps et de ressources était flagrant. En outre, l'AMA avait mis en oeuvre une initiative pour les Jeux mondiaux de Cali (Colombie) en juillet 2013. L'Agence y présenterait un programme antidopage, mais comptait se rendre à Cali longtemps avant l'événement afin d'assurer une planification efficace. C'était donc le mois suivant que des représentants de l'Agence iraient à Cali pour discuter avec le comité organisateur et les responsables du programme antidopage. L'objectif était de les aider avant et non durant l'événement. Il espérait ainsi que le soutien et les conseils requis durant l'événement seraient moins importants. L'AMA préconisait cette approche avec d'autres organisateurs de grandes manifestations; elle souhaitait collaborer avec eux avant la manifestation plutôt que pendant celle-ci.

Il poursuit en disant que l'AMA avait engagé un nouveau fournisseur de services des TI et que la transition suivait son cours. À ce jour, l'AMA n'avait noté que quelques problèmes mineurs.

Le projet sur l'évaluation des risques abordé à Londres se poursuivait. Il espérait présenter un rapport en mai. Le rapport interne d'évaluation des risques serait vraisemblablement achevé d'ici la fin de l'année.

On avait demandé à l'AMA de préparer un rapport sur la qualité des programmes antidopage et de l'inclure dans le prochain rapport sur la conformité. Plusieurs initiatives récentes indiquaient que les standards de conformité devaient être rehaussés. L'AMA souhaitait collaborer avec des firmes internationales conformes afin de solliciter leurs conseils sur la manière d'évaluer ou de mesurer la qualité. À ce propos, il voulait faire un bref commentaire sur le groupe de travail sur l'efficacité des programmes de contrôle. La veille, il avait parlé au président, qui avait réclamé plus de temps pour organiser une réunion en personne avec ce groupe, au début de l'année 2013. Il lui avait toutefois demandé de souligner le fait que dans le futur, l'AMA devait rehausser les standards du programme de conformité et mettre ce programme en œuvre. Les rapports de conformité devaient refléter ces critères.

Au sujet des ligues majeures, il dit qu'il avait rencontré les représentants de la NFL et de la Ligue majeure de baseball en octobre dernier. Il n'avait pas pu rencontrer ceux de la LNH à cause du lock-out. À la NFL, on lui avait dit que le dossier des contrôles pour la détection de l'hGH serait vraisemblablement présenté à un comité ou à un expert spécial nommé par le Congrès, et ce, parce que l'Association des joueurs restait campée sur sa position. La NFL cherchait toujours une solution pour régler ce dossier. Il n'avait pas eu de nouvelles à ce sujet dans les dernières semaines.

L'une des initiatives avancées par la Ligue majeure de baseball était de soumettre les échantillons à la méthode par SMRI, parce qu'on avait récemment détecté plusieurs cas de testostérone avec cette méthode, malgré un rapport de 4 :1. De toute évidence, les sportifs arrivaient facilement à déjouer le rapport de 4 :1 et à s'en tirer. Autre initiative importante de la Ligue majeure de baseball : l'accueil de la réunion des sportifs en janvier à New York. L'AMA se réjouissait de cette collaboration qui l'aiderait grandement sur le plan financier. En outre, des intervenants du baseball s'adresseraient au Comité des sportifs pour leur expliquer le fonctionnement de la ligue majeure aux États-Unis et de leur Association des joueurs.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur le rapport du directeur général.

LE DR SCHAMASCH félicite le directeur général pour son rapport très complet. Il dit que la précision des statistiques le préoccupait. Il avait vu les rapports de l'AMA, mais souhaitait en savoir plus sur la façon de faire, les échéanciers et les paramètres des statisticiens. En outre, il était contrarié parce que les partenaires qui n'utilisaient pas ADAMS avaient dit que les systèmes EUGENE et SIMON étaient adéquats. Si l'AMA ne pouvait pas accéder aux informations requises, les statistiques seraient imprécises. Un effort important devait être fait pour obtenir des statistiques exactes, puisque celles-ci reflétaient les travaux de l'AMA. Tout ceci était directement lié à la perception, elle-même liée à l'efficacité des contrôles.

M. MCQUAID remercie le directeur général pour son excellent rapport. Il souhaitait aborder quelques points. D'abord, le Brésil. Cette question le préoccupait et devait, selon lui, préoccuper tous les membres, surtout à l'échelle nationale. L'entraîneur national de la fédération de cyclisme avait récemment démissionné, prétendant avoir été témoin de dopage à l'échelle nationale. Il ne restait que trois ans avant les Jeux olympiques. Que faisait le Brésil en matière d'antidopage? À son avis, il y avait de graves lacunes. À trois ans des Jeux, il craignait que les années passent, et que les Jeux arrivent sans que cette situation soit corrigée.

Son deuxième point concernait l'enquête de l'USADA. Le directeur général avait dit que l'AMA avait demandé conseil à des experts indépendants quant à ses possibilités d'appel. L'USADA avait présenté sa cause d'une manière telle que l'AMA n'avait pas eu besoin de faire appel en vertu de la loi américaine. Il s'interrogeait sur la suite des choses et se demandait s'il était possible de consulter le rapport indépendant.

À la demande du directeur général, il pouvait expliquer aux membres les décisions rendues par l'UCI par rapport à la Commission indépendante. L'UCI avait été consternée par l'étendue des activités de dopage qui avaient eu lieu au sein de cette équipe au cours de cette période. Le tout, sous le nez de l'UCI qui n'avait rien vu. L'UCI avait démasqué plusieurs coureurs durant cette période, mais le groupe concerné avait réussi à passer inaperçu et à s'en tirer. Ainsi, l'UCI avait demandé la création d'une Commission indépendante chargée d'enquêter sur ces événements et sur les allégations avancées dans le rapport de l'USADA contre l'UCI ou les sportifs au sein de l'UCI durant cette période. On avait aussi voulu que cette Commission soit indépendante. Il dit qu'il avait approché John Coates, le président du CIAS, afin qu'il puisse aider l'UCI à mettre sur pied cette Commission. M. Coates avait proposé un président. Il l'avait d'ailleurs rencontré la semaine précédente et l'avait trouvé très expérimenté. Il ne souhaitait pas en dire plus à ce sujet puisque le président n'avait toujours pas accepté ce rôle officiellement, mais il avait tenu à le rencontrer pour connaître les attentes de l'UCI par rapport à la Commission. Le président avait assuré que la Commission serait complètement indépendante et que ses audiences seraient publiques. L'UCI avait demandé que la Commission présente un rapport d'ici le 1^{er} juin. Le président et John Coates collaboraient afin de nommer les deuxième et troisième membres de la Commission; ils comptaient fournir à l'UCI les noms de ces trois membres d'ici la fin du mois. Ceux-ci prépareraient ensuite des dispositions, que l'UCI endosserait. À l'annonce de la mise sur pied de la Commission – idéalement au début de décembre – l'UCI déclarerait que cette Commission accepterait les soumissions des parties intéressées. Comme le directeur avait déjà déclaré que l'AMA était intéressée à prendre part à la Commission, cette possibilité était envisageable. C'était ce qui résumait la situation, pour l'heure.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie le directeur général pour son rapport et pour avoir parlé de son symposium à Stockholm. Il était difficile pour lui de parler de la réussite du symposium, mais les commentaires objectifs confirmaient ce qui avait été dit à ce sujet. À son avis, les participants avaient apprécié le symposium, dont les conclusions avaient été publiées sur le site Web de l'AMA. C'était la première fois que cinq importants partenaires (AMA, CIO, UNESCO, OMS et Interpol) étaient réunis dans le cadre d'un événement portant sur ce sujet. Tous avaient reconnu que le dopage était répandu dans la société à un point tel qu'il représentait un risque pour la santé, en faisant un problème de santé publique. Ce constat avait été confirmé par l'industrie pharmaceutique lors de sa conférence - très fructueuse - à Paris et ensuite par l'OMS, qui croyait que les représentants des gouvernements devaient reconnaître le dopage comme un problème de santé publique. Les gouvernements devaient s'y attaquer. Un symposium similaire serait potentiellement organisé dans trois ans, en fonction des développements.

Il réitérait ce qui avait été dit sur différents points, notamment les préoccupations du Mouvement olympique par rapport aux grands pays ou ONAD en difficulté. Plusieurs d'entre eux s'affairaient déjà à des préparatifs pour des Jeux olympiques - en tant que pays hôtes ou pays intéressés à le devenir, comme la Turquie, par exemple. Les trois pays concernés, soit le Brésil, la Russie et la Turquie, avaient des problèmes importants et devaient être traités en priorité. Il ne savait toutefois pas ce qui pouvait être amélioré dans ces trois pays. Il se disait également préoccupé par la situation du laboratoire en Turquie.

De plus, le projet de formulaires électroniques (sans papier) délégué à un autre organisme, l'INADO, le préoccupait. Il se demandait pourquoi l'AMA avait accordé moins de priorité à ce projet et si elle ferait le nécessaire pour que l'INADO y accorde la priorité requise. Personnellement, il n'anticipait pas de problèmes et reconnaissait les compétences de l'INADO et de son groupe consultatif, mais il ne voulait pas que ce projet important soit reporté ou interrompu.

M. REEDIE dit qu'il était l'une des quatre personnes du CIO invitée au symposium du professeur Ljungqvist, un événement très bien orchestré et fort intéressant. Il avait

assisté à une présentation très éloquente d'une participante de l'UNESCO et l'avait félicitée. Par la suite, cette participante lui avait écrit pour le remercier d'avoir accepté de recommander au CIO le financement de plusieurs travaux de l'UNESCO. À la blague, il tenait à mettre en garde les membres qui faisaient des compliments aux dames intelligentes de l'UNESCO.

Il parle ensuite de la situation du Brésil. Les rapports sur les Jeux olympiques de Londres – informations provenant du LOCOG et confirmées par le CIO – confirmaient que la collaboration entre l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD), le CIO et l'AMA avait été très efficace, établissant ainsi des standards très élevés pour les futurs Jeux olympiques. À l'heure actuelle, le Brésil ne respectait pas ces standards. À titre d'exemple, son ONAD ne disposait que d'un seul employé. Il importait donc leur faire comprendre – par l'entremise du CIO ou du gouvernement – que la situation devait être corrigée, à défaut de quoi les Jeux olympiques risquaient d'être compromis. Il remerciait le directeur général d'avoir annoncé la bonne nouvelle au sujet de la grande générosité du gouvernement russe. Il se demandait si ces sommes seraient versées en 2013, puis chaque année par la suite, et aussi quand l'AMA les recevrait.

LE DR SCHAMASCH tenait à remercier l'AMA pour la réunion organisée à Paris le lundi précédent, en conjonction avec l'industrie pharmaceutique. L'événement constituait un jalon marquant pour les deux organisations et avait connu un franc succès. Il tenait à féliciter l'AMA.

Pour donner suite aux propos de M. Reddie au sujet du Brésil et de la collaboration avec l'ONAD, il dit que Mme Pesce méritait des félicitations pour son travail phénoménal sur le continent, plus particulièrement au Brésil. Ce pays avait commencé à réaliser des contrôles hors compétition et avait sollicité les conseils et le soutien du Portugal. Au cours du processus, un tollé avait été déclenché parce que l'un des ACD masculins avait insisté pour assister au prélèvement d'urine d'une athlète de sexe féminin. L'affaire avait provoqué un scandale national au Brésil. Une telle collaboration n'était pas très souhaitable pour ce pays qui s'affairait à préparer une manifestation sportive d'envergure. Lors de sa réunion, le groupe ad hoc devrait notamment se pencher sur les collaborations pertinentes.

M. JURITH remercie le directeur général pour son excellent rapport. Il tenait à soulever deux points très brièvement. La veille, à Washington, il avait assisté à une réunion avec les représentants de l'Association des joueurs de la NFL qui souhaitaient travailler étroitement avec l'ONDCP et l'USADA afin de préparer leurs initiatives de prévention et d'éducation. Des discussions avaient eu lieu et du personnel planchait sur ce dossier. Il y voyait une volonté de collaborer avec l'AMA. Son deuxième point concernait ADAMS et SIMON. Durant la semaine, il avait discuté avec des représentants de l'USADA. L'organisme avait reçu la lettre de l'AMA et préparait, conjointement avec d'autres pays, une lettre de réponse.

M. ODRIOZOLA félicite le directeur général pour son rapport exhaustif. Il tenait à aborder deux points. D'abord, l'affaire de l'USADA contre Lance Armstrong démontrait d'une part l'importance des enquêtes non analytiques et des organisations nationales antidopage indépendantes, et d'autre part les avantages du partage d'informations par les sportifs pour lutter contre le dopage dans le sport. Deuxièmement, il comprenait que l'AMA ait dû déléguer le projet de formulaires électroniques, mais l'encourageait fortement à fournir à l'INADO tout le soutien nécessaire pour assurer la réussite de ce projet prometteur.

Il n'était pas certain d'avoir bien saisi le commentaire du Dr Schamasch sur les autorités antidopage au Portugal, mais osait espérer qu'il n'insinuait pas qu'elles étaient inadéquates. Ses propos sur les autorités antidopage portugaises l'avaient surpris.

Avant de demander au directeur général de répondre aux questions et aux commentaires des membres, LE PRÉSIDENT tenait à se prononcer sur quelques points. Plusieurs membres du Comité exécutif lui avaient rappelé l'hospitalité et la générosité du LOCOG lors des Jeux olympiques et paralympiques d'été. Il tenait à témoigner

officiellement sa reconnaissance au LOCOG qui avait permis à l'AMA de réaliser ses missions de sensibilisation et des Observateurs indépendants et d'apprécier pleinement les événements. En outre, il notait que la Ville de Londres avait organisé des Jeux olympiques exceptionnels. Plusieurs avaient eu l'occasion d'y assister. Il savait que certains membres du Comité exécutif de l'AMA s'étaient rendus aux Jeux, à titre de représentants d'autres organisations – et non à titre de représentant de l'AMA – et qu'ils avaient reçu un accueil chaleureux. Il remerciait donc la Ville de Londres et le Mouvement olympique pour leur accueil aux JO et aux JP.

Concernant les tâches de l'AMA, il rappelle que les effectifs de l'Agence n'avaient pas augmenté depuis 2004, mais que la tâche était plus lourde. Le directeur général en avait parlé dans son rapport et il en avait aussi parlé à la réunion des gouvernements en matinée. Si l'AMA approuvait le rétablissement de l'accréditation du laboratoire de Turquie, il lui faudrait du temps et des ressources pour superviser toutes les étapes. Pour l'AMA, cela constituait une tâche de plus et un imprévu à son budget. Chaque fois que le Comité exécutif demandait une nouvelle tâche à l'AMA, son personnel devait en faire plus et cela coûtait plus cher. Parlant d'argent, M. Reddie aborderait le budget en détail un peu plus tard, mais il tenait à avoir une estimation des coûts liés aux changements proposés au Code, parce que de tels changements engendreraient des coûts pour l'AMA. Les membres devaient connaître ces faits d'avance.

Il poursuit en disant que l'AMA faisait vraiment tout ce qu'elle pouvait pour aider le Kenya. Véritable puissance en athlétisme, le pays avait remporté 11 médailles aux Jeux olympiques de Londres et 15 à Beijing. Mais, ce n'était qu'un pays parmi les dix pays membres de l'ORAD. L'AMA soutenait 122 pays dans le monde par l'entremise des ORAD, et ce, avec très peu de moyens. Elle ne pouvait financer que cinq tests analytiques par année, ce qui était bien peu; heureusement, l'IAAF, la Solidarité olympique et le Mouvement olympique aidaient un peu. Il tenait à informer les membres que l'AMA ne pouvait en faire plus pour les pays membres des ORAD en Afrique. Des autorités publiques avaient préparé un rapport suggérant que l'AMA évalue les priorités de sa stratégie. On se pencherait par après sur la suite des choses. Le rapport financier en dévoilerait plus.

Il remerciait le Dr Rabin pour son implication dans l'organisation de la conférence tenue le lundi précédent. Nul doute que cette approche novatrice avait connu un franc succès et attiré beaucoup de participants. L'événement avait été organisé par le gouvernement français, le Conseil de l'Europe et l'AMA. Parmi les faits saillants de cette conférence : un discours du président du CIO, et plus particulièrement un message clair aux laboratoires et aux compagnies pharmaceutiques du monde entier sur la nécessité de former des partenariats pour assurer l'efficacité. L'AMA avait fait bonne figure grâce aux efforts de l'équipe Science. Une telle initiative devait être étendue et les pas franchis à cette conférence constituaient une base solide pour les prochaines étapes de l'AMA.

La veille, il avait rencontré le professeur De Rose avec qui il avait discuté du Brésil. Il avait cru comprendre qu'une certaine guerre intestine portant sur les responsabilités se disputait là-bas. On avait passé beaucoup de temps à établir la nouvelle organisation et à trouver le personnel, mais la loi avait été adoptée et les sommes avaient été affectées par le gouvernement. On avait demandé à l'AMA de collaborer avec le CIO, et M. Andersen et le Dr Schamasch s'étaient rendus au Brésil à maintes reprises afin de faire avancer le dossier. L'AMA poursuivrait ses efforts. Il rassurait les membres en leur disant que des efforts importants étaient déployés.

Concernant l'OMD, il dit que l'AMA croyait qu'un employé serait détaché du gouvernement suisse pour travailler à l'OMD, similairement au cas de l'employé du gouvernement français détaché à Interpol. Malheureusement, ce détachement n'avait pas eu lieu et le gouvernement suisse en avait expliqué les raisons. L'AMA souhaitait ardemment qu'un employé puisse être détaché à l'OMD pour lui venir en aide avec le problème du trafic et des substances améliorant la performance. Si les membres encourageaient leurs gouvernements à agir en ce sens, un tel projet verrait peut-être le jour. De son côté, l'OMD serait également heureuse d'accueillir un employé en

détachement, mais pour ce faire, il fallait trouver du financement, car l'AMA ne disposait pas des budgets pour le faire - comme les membres le savaient déjà.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond aux questions du Dr Schamasch sur les statistiques. D'une part, le rendu des rapports par les laboratoires était un peu différent cette année. L'AMA devait obtenir plus d'informations des organisations antidopage; lorsque celles-ci envoyaient leurs échantillons aux laboratoires, elles devaient fournir plus de détails dans leurs rapports. D'autre part, l'AMA comptait engager un expert en statistiques chargé d'évaluer les informations à ce jour - à savoir les données accumulées au cours des huit ou neuf dernières années - afin de trouver un moyen de les présenter plus efficacement. Les consignes à cet expert étaient très vastes; l'AMA devait lui fournir des informations et des directives pour ces informations, en tenant compte des exigences des partenaires en quête de plus d'informations. Le projet était en cours et l'expert devait lui fournir un rapport d'ici la réunion de mai. Le rapport sur ADAMS, quant à lui, serait disponible un peu plus tard durant l'année.

Il remerciait M. McQuaid pour sa question sur le Brésil. Ce point avait d'ailleurs été soulevé à quelques reprises. À l'instar du Portugal, l'AMA collaborait avec le Brésil. Les membres savaient aussi que l'Agence antidopage portugaise avait tenté d'aider le Brésil. Le fait qu'il y ait eu scandale n'avait rien à voir avec l'efficacité ou la qualité de l'ONAD brésilienne. Il tenait à le mentionner officiellement. Il s'agissait d'un événement fâcheux. Le Brésil ne cherchait qu'à obtenir l'aide de l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) afin que son programme aux Jeux olympiques reflète celui des JO de Londres. L'AMA avait demandé à l'Agence antidopage du Royaume-Uni de collaborer avec le CIO aux Jeux de Londres, parce qu'elle avait elle-même fourni l'expertise pour les contrôles pré-Jeux lors des Jeux olympiques précédents. Situation que l'AMA avait jugée inappropriée, considérant que son équipe des Observateurs indépendants était sur place pour examiner le programme de contrôles avant les Jeux. Il y avait là conflit d'intérêts. Pour cette raison, l'AMA avait alors proposé que le CIO travaille plutôt avec l'Agence antidopage du Royaume-Uni. On avait accepté cette suggestion d'emblée et l'opération avait été fructueuse. Cela dit, l'AMA devait continuer à travailler avec le Brésil. En outre, les représentants du bureau régional de Montevideo s'y rendraient souvent afin d'assurer le suivi des activités des Brésiliens. Les activités quotidiennes devaient être suivies de près. Les progrès étaient lents, certes, mais somme toute, on avait adopté la loi, on avait embauché le personnel requis et les choses progressaient. L'AMA attendait un rapport sur les activités d'ici le mois de mai.

Il remerciait M. McQuaid pour les informations fournies sur la Commission indépendante. L'AMA serait heureuse de collaborer, au besoin.

Il dit au professeur Ljungqvist que le rapport sur son symposium était disponible sur le site Web de l'AMA. L'événement avait permis à l'AMA de tisser des liens avec l'OMD, notamment avec son représentant en visite lui aussi à Stockholm. Ce dernier avait aussi accepté de se rendre à Paris. Les contacts à l'OMD étaient désormais possibles grâce à ce symposium. Il remerciait à nouveau le professeur Ljungqvist d'avoir contribué à cette rencontre.

Il était conscient des failles sur le plan des législations. L'AMA faisait de son mieux, mais elle n'avait pas le mandat de dicter aux différents pays leur ligne de conduite en matière d'adoption de lois.

Au sujet du projet des formulaires électroniques, il explique que l'AMA ne cherchait pas des excuses pour passer ce projet à l'INADO, et confirme qu'elle collaborerait avec l'INADO. Il explique que M. Koehler représentait l'équipe de travail de l'AMA chargée de superviser les activités de l'INADO à cet égard, mais aussi en général. M. Koehler superviserait ce projet et fournirait toute expertise pertinente de l'AMA en mesure d'aider l'INADO. Si le projet ne fonctionnait pas comme voulu et si l'INADO ne progressait pas dans les premiers mois, l'AMA réviserait cette formule. Plusieurs ONAD utilisaient déjà les formulaires électroniques et le processus fonctionnait bien. L'AMA pouvait donc se baser sur leur expérience à ce chapitre. L'AMA devait tenir compte de deux aspects

importants : la sécurité – pour des raisons évidentes - et l'universalité – afin que le système soit fonctionnel partout dans le monde.

Il dit à M. Reedie qu'il avait répondu à la question sur le Brésil un peu plus tôt. À sa question sur les sommes octroyées par la Russie, il dit qu'il ne voulait pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, et qu'il aurait une preuve tangible lorsque le premier chèque serait versé. Le ministre avait promis que cette contribution serait annuelle. Celle-ci provenait d'une contribution de 500 000 euros versée annuellement au Fonds volontaire de l'UNESCO. La Russie croyait que ce Fonds était bien établi et comptait désormais n'y verser que 200 000 euros. Les 300 000 euros excédentaires seraient remis à l'AMA, à l'infini. À savoir si la Russie comptait respecter sa promesse, l'AMA le verrait d'une année à l'autre. Il assurait cependant aux membres que la correspondance indiquait clairement que ces sommes seraient versées à l'infini.

Il dit qu'il serait heureux de discuter avec M. Jurith de l'Association des joueurs de la NFL, puisque l'AMA avait eu certains problèmes avec ses représentants lorsqu'elle les avait rencontrés. Ces problèmes n'étaient pas insurmontables, mais il valait mieux en discuter. Dans un autre ordre d'idées, il serait heureux de recevoir la réponse de l'USADA au sujet d'ADAMS.

Il était tout à fait d'accord avec M. Odriozola, qui avait parlé de l'importance des ONAD indépendantes et du soutien que pouvaient apporter les sportifs. Il croyait avoir répondu à la question de M. Odriozola sur le projet des formulaires électroniques. Concernant le Portugal, il dit qu'il était d'accord avec lui, mais était persuadé que le Dr Schamasch n'avait pas voulu critiquer l'ONAD portugaise.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il était sincèrement reconnaissant à l'AMA de son soutien lors du symposium de Stockholm. Il remerciait à nouveau le directeur général pour son discours. Il était ravi que l'AMA ait publié rapidement les documents du symposium sur son site Web et la remerciait pour sa précieuse collaboration.

MME SCOTT se dit encouragée par la collaboration entre l'Agence antidopage du Royaume-Uni et le Brésil et se demandait si ce partenariat serait développé davantage. Les Jeux olympiques de Londres avaient connu un franc succès en termes d'antidopage. Elle se demandait si l'AMA comptait développer et mettre en place un modèle de pratiques exemplaires incluant des politiques et des procédures à l'intention des hôtes de grandes manifestations sportives. Ce modèle pourrait aussi inclure une liste de vérification qui les aiderait à mettre en place les critères et les lignes directrices. Elle croyait que cela donnerait de la crédibilité au programme et renforcerait la confiance de la communauté sportive et du public en général.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que l'AMA essayait de développer un tel modèle, et ce, de deux manières. D'abord par le biais des travaux de l'AMA et du CIO au Brésil, de sorte que le CIO dispose d'un modèle plus efficace sur lequel fonder ses programmes dans l'avenir. Le programme du CIO existait déjà en raison du contrat établi entre le CIO et la ville ou le pays hôte des Jeux. Mais dans le cas des organisateurs de grandes manifestations sportives en général, l'AMA œuvrait en ce sens et préparait un modèle pour les Jeux mondiaux de Cali (Colombie) qui se tiendraient l'année suivante. L'AMA collaborait avec les organisateurs afin de s'assurer que les meilleures pratiques soient en place au sein de leur programme antidopage. En amorçant le projet dès maintenant, l'AMA pourrait créer un modèle de pratiques exemplaires. Tel était son objectif pour la prochaine année.

M. MCQUAID demandait qu'on réponde à sa question sur les conseils de l'expert indépendant au sujet du rapport de l'USADA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL lui répond que les conseils reçus concernaient le rapport et la période de prescription. L'interprétation faite par l'USADA n'entraînait pas en conflit avec le Code ou la loi américaine qui régissait le processus de l'USADA.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

– **3.1 Groupe de travail sur l'efficacité des programmes de contrôle**

LE PRÉSIDENT dit que le directeur général avait couvert ce point en partie dans son rapport.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'il avait rencontré M. Pound la veille et que ce dernier avait réclamé plus de temps afin qu'il puisse rencontrer le groupe en personne. L'AMA essayait d'organiser une rencontre en janvier, vraisemblablement le 23 ou le 24. M. Pound lui avait demandé de mentionner un point qu'il jugeait important, soit que le rapport sur la conformité pour 2015 soit beaucoup plus strict et rigoureux et que la qualité des programmes antidopage soit mesurée dans ce rapport. M. Pound lui avait demandé de mentionner ce point au Comité exécutif aujourd'hui, mais il le ferait lui-même le lendemain, à la réunion du Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du point sur le groupe de travail sur l'efficacité des programmes de contrôle.

4. Opérations/gestion

– **4.1 Désignations du Comité exécutif 2013**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit qu'il présenterait d'abord ce point et qu'il accueillerait les questions et les commentaires au point 4.2. Il dit que les désignations du Comité exécutif seraient déterminées dans la soirée. Les représentants du Mouvement sportif étaient tous désignés, mais ceux des autorités publiques seraient désignés plus tard dans la soirée, lors des réunions respectives des gouvernements des Amériques et d'Asie. L'AMA inscrirait donc les noms des nouveaux représentants le lendemain matin et les présenterait au Conseil de fondation.

M. GOSAL voulait s'adresser à tous les membres. Il dit qu'il avait été représentant du Canada au sein du Comité exécutif au cours des deux dernières années. Comme il s'agissait de sa dernière réunion, il tenait à remercier les membres pour cette expérience mémorable.

DÉCISION

Les désignations proposées du Comité exécutif 2013 sont approuvées, sous réserve de clarifications.

– **4.2 Composition du Conseil de fondation**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la composition du Conseil de fondation était décrite dans les dossiers des membres. Le Comité exécutif devait en faire la recommandation au Conseil de fondation aux fins d'adoption le lendemain.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour 2013 est approuvée, sous réserve de clarifications.

4.2.1 Composition 2013

4.2.2 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

– **4.3 Président du Comité Éducation**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que, pour l'heure, il était important d'accueillir M. Jurith à la table et de demander au Comité exécutif de confirmer sa nomination à titre de président du Comité Éducation, succédant à M. Ward, qui avait remis sa démission à la fin d'octobre. L'AMA avait reçu une lettre de l'ONCDP, proposant que M. Jurith prenne le relais. Une fois ce point réglé, il pourrait enchaîner avec le point suivant sur la Conférence mondiale.

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. Jurith et précise qu'il y avait eu un siège à pourvoir, à la suite de la démission de M. Ward au sein de son gouvernement. Il était proposé que le Comité exécutif nomme M. Jurith au poste de président du Comité Éducation et membre du Comité exécutif.

DÉCISION

La proposition de nommer M. Jurith au poste de président du Comité Éducation et membre du Comité exécutif est approuvée.

– **4.4 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL explique que la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport se tiendrait du 12 au 15 novembre 2013. À l'AMA, Mme Withers en dirigeait toute la logistique et la planification allait bon train. On avait désigné un organisateur de conférence professionnel et officiel à Johannesburg. À ce jour, le processus se déroulait rondement. Les documents des membres renfermaient certains détails sur l'événement, notamment le programme provisoire. Il avait été préparé à la lumière des suggestions des membres lors de réunions antérieures et constituait un calque du programme utilisé à Copenhague. On consacrait une séance distincte à chacun des Standards internationaux et quatre assemblées plénières au Code (deux au Mouvement sportif et deux aux gouvernements). Cette formule offrait à tous l'occasion de se prononcer. La réunion du Comité exécutif se tiendrait le 12 novembre, avant la Conférence, et son ordre du jour refléterait celui de Madrid. La réunion du Conseil de fondation, quant à elle, aurait lieu le 15 novembre, en deux parties distinctes. Durant la première partie, le Conseil de fondation évaluerait et adopterait les révisions au Code et aux Standards, puis assisterait à la cérémonie de clôture de la Conférence. Durant la seconde partie, le Conseil de fondation tiendrait sa réunion habituelle en vertu de la constitution – réunion quelque peu écourtée – et discuterait de points importants, notamment l'adoption du budget et ainsi de suite. Ce point d'information aux membres leur indiquait que l'organisation de l'événement suivait son cours et que la direction de l'AMA avait pris en compte leurs suggestions.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013.

5. Affaires juridiques

– 5.1 Compte rendu juridique

M. NIGGLI dit qu'il parlerait de trois points d'intérêt. Le premier touchait le nouveau projet de loi sur la protection des données en Europe. Cette question, abordée à maintes reprises, était à l'ordre du jour depuis plus d'un an. Depuis la réunion du Conseil de fondation en mai, le président de l'AMA avait rencontré plusieurs ministres et députés européens à ce sujet. Il avait lui-même discuté avec nombre de représentants européens et avait retenu que tous comprenaient bien les enjeux et se disaient préoccupés, du moins sur le plan du sport. Quatre jours auparavant, il était à Paris pour assister à la réunion du groupe de supervision du Conseil de l'Europe et à celle du CAHAMA (à laquelle assistait aussi la Commission européenne). La question avait été soulevée, mais la réponse de la Commission européenne l'avait grandement déçu. Essentiellement, la position était la suivante : il n'y aurait aucun changement à la proposition actuelle. La seule alternative mise de l'avant par la Commission était que les états membres adoptent individuellement des lois leur permettant de poursuivre leur lutte contre le dopage dans le sport. Selon lui, cette position était très catégorique. Il savait que les choses ne se passeraient pas ainsi et que plusieurs pays membres auraient de la difficulté à poursuivre leurs activités efficacement. L'inquiétude persistait et l'AMA souhaitait que les représentants des pays d'Europe expliquent comment ils comptaient régler cette question dans les mois à venir. Il avait entendu dire que le Parlement européen tentait de clore ce dossier avant la fin de sa période législative, prévue au printemps. La question devait donc être traitée en priorité. Certes, la question ne se situait pas au niveau du sport - puisqu'elle devait être abordée par les différents ministères de la Justice -, mais les ministres du Sport devaient tendre la main à leurs collègues pour trouver des solutions. S'il était difficile d'envisager une solution unique, il fallait trouver une solution afin de poursuivre la lutte contre le dopage dans le sport. Comme la question était toujours à l'ordre du jour, il espérait que les représentants de l'Europe se prononcent à ce sujet.

Son deuxième point concernait le cas récent d'un joueur de basketball et la façon dont la fédération internationale de basketball appliquait ses règles. Il explique qu'un joueur de basketball avait été démasqué au Portugal et avait obtenu une suspension de deux ans, conformément au processus dans ce pays. Plutôt que de respecter le processus établi dans le Code, soit de porter la décision en appel en cas d'insatisfaction ou de la reconnaître en cas de satisfaction, la FI avait rendu une nouvelle décision en suivant son propre processus sans impliquer les autorités portugaises et en imposant au sportif une sanction de six mois. Au final, le joueur de basketball s'était retrouvé avec deux sanctions : l'une de six mois (à l'échelle mondiale) et l'une de deux ans au Portugal. L'AMA avait toujours voulu éviter une telle situation en harmonisant les règles antidopage. En désaccord et insatisfaite, l'AMA avait porté la décision de la FIBA devant le TAS. Cette situation soulevait la question du non-respect par une FI du principe de la reconnaissance mutuelle prescrit dans le Code. Il sollicitait les commentaires des membres par rapport à cette situation avec la FIBA.

Son troisième et dernier point, plus général, touchait la méthylhexanamine. Les membres en avaient déjà discuté, mais verraient sur la liste que l'AMA avait une dizaine d'appels en suspens impliquant cette substance. Deux problèmes se posaient : d'abord, l'AMA désapprouvait le fait que la méthylhexanamine n'entraîne que des sanctions de six mois. Plusieurs décisions disaient que cette substance était un supplément et n'entraînait qu'une sanction de six mois. Alors que plusieurs cas avaient révélé que la méthylhexanamine avait été prise dans le but d'améliorer la performance voire de tricher. C'était pourquoi l'AMA avait porté ces causes en appel. Il était important d'évaluer le caractère spécifique de chaque cas avant de rendre une décision. Le deuxième problème qui se posait, plus important celui-là, concernait la responsabilité de chacune des organisations antidopage. Celles-ci devaient sensibiliser leurs sportifs à l'usage de cette substance, et ce, parce qu'il était très répandu. La méthylhexanamine se retrouvait dans plusieurs suppléments et ne figurait pas toujours sur la liste des ingrédients. Elle se retrouvait dans l'huile de géranium et d'autres substances similaires.

Des études avaient toutefois démontré que l'huile de géranium ne contenait pas de méthylhexanamine. Ainsi, si on retrouvait de la méthylhexanamine dans un produit portant le nom d'huile de géranium, c'était signe qu'elle avait été ajoutée. Cette situation était problématique à l'heure actuelle. Mieux valait donc prévenir et sensibiliser les sportifs.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA voulait des commentaires ou des conseils par rapport au cas de basketball susmentionné, soit l'affaire Tyrone McNeal, indiquée dans le rapport. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires à la suite de la présentation de M. Niggli.

LE DR SCHAMASCH voulait connaître la position de l'AMA par rapport à l'Espagne, puisque certains points étaient encore en suspens dans la situation conflictuelle entre le Code et la loi espagnole.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remercie M. Niggli pour son rapport. Il dit qu'il était tout à fait d'accord avec les actions entreprises par l'AMA dans les cas mentionnés. Il se demandait si l'AMA avait poussé l'enquête auprès d'autres FI disposant de règles similaires leur permettant de prendre des décisions qui différaient de celles d'un organisme national.

M. ODRIOZOLA informe le Dr Schamasch qu'il n'agissait pas à titre de représentant de l'Espagne, mais de l'Europe. Il n'était donc pas pertinent pour lui de parler avec exactitude de la loi espagnole, notamment parce qu'il ne faisait plus partie du gouvernement espagnol. Il savait toutefois que l'AMA et les représentants du gouvernement espagnol se parlaient sans relâche, que la nouvelle loi avait été rédigée et qu'elle serait vraisemblablement présentée au Parlement prochainement. Il était convaincu que M. Niggli en savait plus que lui à cet égard.

Concernant le nouveau projet de loi européen sur la protection des données, il dit que la Réforme du cadre européen de protection des données actuelle pouvait avoir un impact important sur les organisations antidopage et les sportifs. C'était un secret de polichinelle. Les représentants européens exploraient les options possibles au sein des structures de l'Union européenne afin de s'assurer que la question de la protection des données relatives aux contrôles des sportifs soit pleinement prise en considération dans le cadre de cette réforme, et que cette réforme n'affecte pas l'efficacité des contrôles antidopage. Il ajoute que les trois représentants des pays de l'Union européenne seraient présents le lendemain à la réunion du Conseil de fondation et qu'ils pourraient donner plus de précisions à ce sujet. La présidence actuelle de l'Union européenne – Chypre - et la présidence entrante - l'Irlande - veilleraient à ce que la coordination entre les responsables du Sport et ceux de la protection des données se fasse adéquatement, de sorte que l'Union européenne prenne en compte les commentaires du Mouvement sportif tout au long de ce processus. Il informait les membres qu'un représentant de la dernière présidence de l'Union européenne – le Danemark – serait aussi présent le lendemain. Ce dernier avait encouragé tous les pays membres de l'Union européenne à évaluer les impacts de ce projet de loi sur les structures nationales antidopage. Il craignait que ce processus ne s'étale sur une période beaucoup plus longue que celle anticipée par M. Niggli.

M. MCQUAID fait un commentaire sur la méthylhexanamine. L'AMA avait demandé à chaque ONAD de sensibiliser ses sportifs, mais ce faisant, elle leur demandait de réinventer la roue. Pouvait-on fournir une note et des informations pertinentes à ce sujet à toutes les ONAD? Il croyait que la sensibilisation et l'éducation constituaient une bonne solution ici, mais qu'une note sur les dangers de cette substance serait fort utile. Si cette substance était dissimulée dans certains produits, il ne rimait à rien de lire l'étiquette. Le soutien de l'AMA aux ONAD serait utile et apprécié.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il était d'accord avec M. McQuaid. Il dit se souvenir d'une situation semblable survenue dans le passé, au moment de la création de l'AMA ou peu de temps avant. On avait alors appris que les suppléments alimentaires pouvaient être contaminés avec des substances interdites. À l'époque, le CIO avait émis

une recommandation claire à ses membres, afin de les informer et de les sensibiliser à ce problème. L'AMA avait emboîté le pas. Il dit que la direction de l'AMA retracerait le dossier et tenterait d'y trouver des éléments pertinents qui pourraient renseigner le milieu sportif sur ce nouveau problème.

M. REEDIE dit qu'il s'était penché sur les cas ayant fait l'objet d'appels ou de suivis. Dans les trois cas mentionnés, les appels de l'AMA avaient été admis, et la jurisprudence du TAS était favorable à cette optique, voulant que la méthylhexanamine pouvait bel et bien améliorer la performance et qu'elle devait par conséquent entraîner une suspension de deux ans. L'AMA disait à tout le monde d'être prudent, de lire les étiquettes et d'alerter les sportifs, mais elle devait peut-être aussi leur dire que tous les cas qu'elle avait portés en appel devant le TAS avaient été retenus. Il était fort probable que la jurisprudence reste constante.

LE DR SCHAMASCH s'excusait d'avoir soulevé cette question auprès de la mauvaise personne.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA était formée de représentants des gouvernements et du Mouvement sportif. S'il était adopté, ce projet de loi toucherait tout le monde en Europe. L'AMA avait appris que la loi serait possiblement adoptée dès l'année suivante, en mi-année. Le Parlement européen voulait clore ce dossier avant la fin de sa période législative. La question devait être abordée par les différents ministères de la Justice. De son côté, il avait fait l'impossible pour alerter les représentants des gouvernements européens - surtout ceux qui avaient plus d'influence - sur les impacts négatifs majeurs d'une telle loi sur les travaux de l'AMA. En outre, il croyait franchement que les sportifs d'Europe - et d'ailleurs - seraient pénalisés. Avec une telle mesure, le sport se retrouvait intégré au cœur d'un vaste processus de changement de législation, changement qui comportait certainement certains avantages sur le plan général, mais pas dans ce cas en particulier. En aucun cas l'AMA ne souhaitait critiquer le principe d'application des lois, surtout si ces lois étaient considérées comme favorables pour la communauté européenne. L'AMA visait simplement à faire savoir que cette loi en particulier nuirait grandement à ses activités. Il revenait aux membres des autorités publiques de mettre en place des programmes dans leurs pays respectifs. Lors de la dernière réunion, il avait sommé les membres des gouvernements de cogner aux portes de leurs ministres respectifs et de faire campagne activement contre ce projet de loi. À sa connaissance, aucune mesure n'avait été prise en ce sens, hormis une lettre du Portugal et quelques commentaires émis en matinée. Personne ne s'était avancé pour parler des mesures prises. Ainsi, le lendemain, il comptait demander aux représentants de l'Europe de lui faire part des actions qu'ils avaient entreprises et de leurs intentions pour l'avenir. En outre, il exigeait un autre suivi en mai, si la loi n'était pas en vigueur à ce moment-là. Le Mouvement sportif et les gouvernements étaient tous deux partenaires de l'AMA. Cette question relevait des gouvernements et il croyait sincèrement qu'ils avaient manqué de rigueur à cet égard, malgré les requêtes faites à leur endroit. Il voulait passer un message clair et ferme : les répercussions négatives de cette loi étaient importantes et ne devaient pas être sous-estimées. Il était temps d'agir.

M. NIGGLI dit au Dr Schamasch que la loi espagnole serait modifiée, mais qu'il existait encore à l'heure actuelle une loi qui ne permettait pas à l'AMA de faire appel, ce qui n'était pas conforme au Code. Selon les informations qu'il avait reçues, les choses progressaient de ce côté et la loi serait modifiée sous peu.

Il dit au professeur Ljungqvist qu'aucune autre FI ne procédait de la sorte. Dans ce cas, il ne s'agissait pas seulement de règles, mais aussi de l'interprétation de ses propres règles. L'AMA comptait aborder ce point avec la FIBA, la seule avec qui elle avait eu ce genre d'expérience.

Il prenait note des commentaires de M. Odriozola. Les informations qu'il avait obtenues de Bruxelles semblaient indiquer que la situation était urgente. M. Odriozola avait peut-être raison - et il l'espérait sincèrement - mais la responsable de ce dossier à la Commission européenne, Mme Reding, avait laissé savoir que la Commission

souhaitait régler cette affaire avant le début de l'été. À son avis, l'AMA ne devait pas ignorer les propos des responsables du dossier à la Commission.

En réponse à M. McQuaid et au professeur Ljungqvist au sujet de la méthylhexanamine, il dit que le site Web de l'AMA renfermait beaucoup d'informations à ce sujet, notamment des études scientifiques démontrant que cette substance ne se trouvait pas dans l'huile de géranium. Dans toutes les publications de la Liste diffusées au cours de la dernière année, on avait intégré aux notes explicatives un paragraphe spécial expliquant clairement que cette substance portait différentes dénominations commerciales ou aucune dénomination. Il ajoutait que l'AMA pouvait certainement étudier les mesures additionnelles à entreprendre à cet égard. Cette question – à l'instar d'autres dans le passé – touchait les suppléments, sauf que dans ce cas-ci, l'AMA constatait que les fabricants produisaient cette substance en très grande quantité, probablement parce qu'elle était très efficace.

Il dit à M. Reddie qu'on imposait des sanctions de deux ans dans les cas où cette substance était prise dans le but d'améliorer la performance. Elle n'était pas interdite hors compétition. On avait vu des cas où la substance avait été prise hors compétition et plus tard, des cas où elle avait été prise en compétition, possiblement par inadvertance. Dans ces cas précis, les suspensions étaient de six mois et l'AMA ne faisait pas appel. En revanche, on avait vu plusieurs cas où la substance avait été prise juste avant un match afin d'améliorer la performance.

M. REEDIE appuyait fortement l'initiative du président pour le lendemain. Il comptait demander aux gouvernements européens d'expliquer les mesures qu'ils avaient entreprises - ou qu'ils comptaient entreprendre - par rapport au projet de loi en Europe. Si M. Niggli s'adonnait à passer un week-end à Madrid et n'avait rien de mieux à faire, il pouvait très bien dire à quiconque que l'AMA pouvait porter des causes en appel à Madrid, avant la tenue de la réunion de la Commission d'évaluation du CIO en mars 2013.

M. ODRIOZOLA dit qu'il trouvait certains commentaires émis précédemment un peu sévères. On semblait croire que l'Europe était le continent du monde qui avait le moins de lois antidopage, alors que c'était tout à fait le contraire. Personne ne sous-estimait les répercussions potentielles d'une telle loi sur la lutte contre le dopage dans le sport, et toutes les présidences de l'Union européenne faisaient les efforts nécessaires pour s'assurer que cela ne se produise pas. Quant au commentaire fait sur Madrid, il aimerait bien que M. Reddie se prononce sur la Turquie ou le Brésil, deux pays olympiques dont la situation ne s'était pas vraiment améliorée.

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur l'annexe 1, un document de six pages portant sur les répercussions de ce projet de loi. Les non-initiés pouvaient facilement s'y retrouver sans compétences juridiques. En outre, le document proposait des changements constructifs qui permettaient une mise en place adéquate de cette loi sans toutes les répercussions négatives actuelles. Il accueillait donc les encouragements de M. Reddie dans ce contexte. Le lendemain, il s'adresserait aux gouvernements d'Europe pour en savoir plus sur les actions entreprises et à venir. Seule l'Europe pouvait agir. Il s'attendait aussi à ce que les autorités publiques jouent leur rôle en tant que membres de l'AMA. Selon lui, aucune mesure positive n'avait été prise. Il fallait remettre l'ouvrage sur le métier et s'assurer que les choses bougent cette fois-ci.

La décision requise des membres était la suivante : que l'AMA puisse communiquer avec la FIBA pour lui faire part de son point de vue, à savoir que la FIBA était en situation de non-conformité lorsqu'elle passait outre aux décisions rendues en vertu du Code de l'AMA. L'AMA demanderait également à la FIBA de lui expliquer ses intentions dans ce dossier, afin que le Comité exécutif puisse l'évaluer à sa réunion de mai. Il demandait aux membres s'ils approuvaient une telle décision. Il était d'avis que le basketball ne pouvait plus continuer à agir comme il l'entendait. Lui et le directeur général avaient eu le même genre de discussion avec le président de l'époque et le directeur exécutif du basketball à la Conférence du CIO, à Copenhague. L'AMA leur avait

demandé de changer leurs règles et d'accepter, d'une part, que le Code mondial antidopage et ses signataires étaient liés et, d'autre part, qu'il ne pouvait exister de code parallèle pour chaque FI. Ceci garantissait l'harmonisation. À ce moment, la FIBA avait dit avoir très bien compris le message, mais voilà qu'aujourd'hui, l'AMA se retrouvait devant ce cas particulier et constatait que la FIBA avait exécuté une décision contraire au Code. La FIBA avait fait fi du Code et avait agi selon ses propres règles. Il demandait donc aux membres d'autoriser l'AMA à écrire à la FIBA. Un rapport de suivi de cette correspondance serait présenté au Comité exécutif en mai.

DÉCISIONS

1. La proposition de correspondre avec la FIBA dans une tentative de régler les questions actuelles et de présenter un rapport de suivi de cette correspondance au Comité exécutif en mai 2013 est approuvée.
2. Il est pris note du compte rendu juridique.

6. Finance

– 6.1 Compte rendu - Finance

M. REEDIE dit que le point 6.1 était le procès-verbal de la réunion du Comité Finance et Administration tenue à Lausanne en juin. Lors de cette rencontre, le Comité avait évalué le budget 2012 afin de valider que toutes les informations avaient été transmises au Comité exécutif en septembre. Le Comité avait également évalué de près le projet de budget 2013, ainsi que trois scénarios de hausses des contributions variant de 0% à 4%. En septembre, le Comité Finance et Administration avait proposé au Comité exécutif une hausse de 0% ou de 2% en 2013. Il reviendrait sur ce point sous peu. Il demandait aux membres s'ils avaient des commentaires ou des questions sur les décisions du Comité Finance et Administration, dont la réunion s'était tenue plus tôt cette année, en raison des Jeux olympiques.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu financier.

– 6.2 Contributions des gouvernements / du CIO

M. REEDIE dit que ce point constituait une mise à jour sur les contributions. L'AMA avait distribué une copie à jour du document le matin même avant la réunion. Au 15 novembre 2012, l'AMA avait récolté 98,45% des contributions des autorités publiques. Il rappelle que le CIO versait une contribution équivalente à celle des gouvernements, à raison d'un dollar pour un dollar. Il avait examiné la liste et pris les notes suivantes : l'AMA déployait des efforts constants pour récolter ses contributions; l'AMA devait suivre de près la situation du Venezuela, qui ne semblait pas avoir versé ses contributions; le Brunei n'avait pas versé ses contributions, mais cela ne signifiait pas nécessairement que le pays frôlait la faillite. Il supposait que le responsable des contributions dans ce pays n'avait pas pris le temps de s'acquitter de cette tâche. En outre, l'AMA devait déployer encore plus d'efforts pour récolter les contributions de quelques pays d'Asie. En Europe, seuls deux pays importants posaient problème, à savoir la Bosnie Herzégovine et le Monténégro. Si les efforts se poursuivaient et si ces contributions étaient versées, la situation globale des contributions à l'AMA en 2012 serait somme toute satisfaisante.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

– **6.3 Comptes trimestriels 2012 (3e trimestre)**

M. REEDIE dit que les participants avaient l'habitude de l'entendre dire que les profits du premier trimestre étaient importants et que ceux des deux autres trimestres étaient moins gros. Au bout du compte, les données afficheraient probablement un léger déficit.

Il ajoute que le Comité Finance et Administration avait fourni aux membres un document qu'il se plaisait à appeler son document préféré. Il s'agissait de l'annexe « Chiffres réels vs budget » pour le trimestre. Madame Pisani lui faisait parvenir ce document régulièrement et il avait scruté la dernière version à la loupe. Les prévisions du Comité Finance et Administration par rapport au rendement du capital investi semblaient trop optimistes; comme les taux d'intérêt étaient médiocres, l'AMA refusait de prendre des risques parce que la moitié de ses contributions provenaient de fonds publics. Il croyait donc que l'AMA aurait du mal à atteindre les chiffres budgétés de 500 000 \$. Du côté de l'accréditation des laboratoires, les données étaient également inférieures aux prévisions, mais cela échappait au contrôle de l'AMA. Il avait évalué attentivement les données liées aux litiges et avait constaté que, pour l'heure, l'AMA n'était impliquée dans aucune cause importante coûteuse. Le Comité Finance et Administration croyait que les coûts de litiges devaient être couverts par le budget annuel habituel plutôt que par la réserve destinée aux litiges. Cette dernière devait rester intacte afin de couvrir les dépenses d'éventuelles causes importantes comme celle de Landis.

Les coûts des Jeux olympiques et paralympiques de Londres avaient été moins importants qu'anticipés. Ce constat – et le fait que les travaux de l'équipe de sensibilisation et des Observateurs indépendants à ces Jeux avaient été bien accueillis – avait ravi le Comité.

Il dit que l'AMA avait entamé son année avec un déficit budgétaire approximatif de 1,8 million de dollars. Il croyait que ces données pouvaient être ramenées à environ 600 000 ou 700 000 dollars. L'AMA avait économisé efficacement et pour une fois, les taux de change avaient joué en sa faveur. Tout cela signifiait que le déficit de l'AMA au niveau des fonds non attribués était moins important qu'anticipé. Il s'agissait là d'une bonne nouvelle.

DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels 2012.

– **6.4 Projet de budget 2013**

M. REEDIE dit que les dossiers des membres contenaient des informations sur le plan stratégique et opérationnel. Le Comité Finance et Administration avait scruté chaque point individuellement. Ce document justifiait les dépenses pour chaque rubrique et constituait le dernier document du point 6.4, à savoir le projet de budget. Il dit qu'il n'analyserait pas les points un à un, sachant que les membres étaient suffisamment au fait des dépenses des départements de l'AMA, que 2013 n'était pas une année olympique et que la situation serait déficitaire. Advenant une hausse de 2% du budget, le déficit atteindrait 1,9 million de dollars américains. Dans le cas d'une hausse de 0%, il atteindrait 2,4 millions de dollars. Le Comité Finance et Administration était d'avis que toute organisation qui permettait une hausse régulière des contributions faisait preuve de saine gestion financière. Sans de telles hausses, il faudrait tôt ou tard réduire les activités de façon draconienne. Le Comité Finance et Administration ne souhaitait pas en arriver là, mais dans cette éventualité, ce rôle reviendrait au Comité exécutif. La réduction des coûts constituait une décision politique et le Comité exécutif devrait inévitablement poser des gestes en ce sens. Cela dit, il savait que plusieurs gouvernements autour de la table éprouvaient de fortes réticences face à une hausse des contributions en 2013. Il croyait qu'il valait mieux essayer d'en savoir plus sur les

contributions, plutôt que de répéter son discours habituel. Une fois éclairé à ce sujet, il pourrait faire les suggestions pertinentes.

LE PRÉSIDENT dit d'abord que tous ceux qui souhaitaient une hausse de 4% seraient les premiers à avoir le droit de parole. L'AMA voulait connaître l'opinion des membres, surtout parce que M. Reedie avait demandé aux gouvernements de se prononcer au sujet de la hausse. Leurs commentaires permettraient d'aiguiller M. Reedie.

M. REEDIE dit que s'ils relisaient le procès-verbal, les membres constateraient que le Comité Finance et Administration aurait souhaité proposer un scénario de hausse de 4%. Après de longues discussions, le Comité avait plutôt décidé d'envisager des scénarios de hausse de 0% et de 2%. De son côté, le CIO préconisait une hausse de 2%.

LE PRÉSIDENT rappelle que M. Reedie invitait les membres des gouvernements à se prononcer sur le budget 2013 et sur la possibilité d'une hausse.

M. GOSAL remercie M. Reedie pour son préambule sur le budget. Compte tenu de la situation économique défavorable des gouvernements du monde – particulièrement en 2013 -, il dit que le Canada appuierait une hausse de 0% des contributions pour 2013, comme il l'avait confirmé en septembre. Lorsque la conjoncture économique serait plus favorable, le Canada réviserait sa position, mais pour l'heure, il endosserait un budget avec une hausse de 0% pour 2013.

M. JURITH endossait l'option du Canada. Depuis la création de l'AMA, tout le monde reconnaissait l'importance du partenariat Mouvement sportif-gouvernements et tout le monde était impliqué dans la lutte contre le dopage. Cependant, les gouvernements étaient presque tous éprouvés sur le plan économique et les États-Unis sortaient tout juste d'une récession. Il expliquait que les Américains étaient préoccupés par un éventuel précipice budgétaire voire des mesures d'austérité. Le New York Times avait d'ailleurs publié un papier à ce sujet le jour même. Le directeur général et le président avaient dit que les effectifs de l'AMA n'avaient pas augmenté depuis 2004. Le bureau de l'ONDCP, quant à lui, avait moins d'employés qu'en 2004 et devait toujours en faire plus. Regrettablement, la réalité était ainsi. Il n'avait pas assisté à la réunion de septembre, mais dit que les gouvernements avaient répondu à la demande de la direction de l'AMA et avaient préparé collectivement un document de propositions en matière de réduction du budget. Il serait heureux d'entendre les commentaires à cet égard. Essentiellement, les gouvernements avaient été forcés d'évaluer et d'établir des priorités dans le contexte actuel. Il voulait noter un point intéressant qui serait abordé un peu plus tard dans le cadre des discussions sur le Code. Les membres du Comité exécutif parleraient, entre autres, du pouvoir de l'AMA d'effectuer des enquêtes. Ce point légitime méritait d'être abordé, mais une telle mesure coûterait de l'argent. Les gouvernements n'étaient pas les seuls à exiger que l'AMA en fasse plus. Dans sa volonté d'en faire plus, la direction de l'AMA devait expliquer ses priorités aux gouvernements et au Mouvement sportif. Si le programme actuel de contrôles n'était pas efficace, l'AMA ne devait-elle pas repenser sa façon de faire? L'AMA devait-elle envisager d'effectuer des analyses non analytiques et encourager les ONAD à en faire autant? Dans quelle mesure les ONAD pouvaient-elles assumer leurs responsabilités? Le simple fait de dire à l'AMA d'en faire plus n'était pas la solution. La bonne question à se poser était la suivante : Quelles mesures devait-on prendre? À l'instar de ses collègues, il espérait que la situation économique se redresse, mais malheureusement la plupart des gouvernements n'y pouvaient rien et devaient composer avec. Les gouvernements et le Mouvement sportif travaillaient en partenariat, mais il était important de comprendre la situation des gouvernements.

LE DR SCHAMASCH se posait une question sur l'annexe 1 du point 6.4 et sur les technologies de l'information. Il dit qu'il souhaitait en savoir plus sur un projet appelé *Live Link Health Check*. Il en avait parlé au président du Comité Santé, médecine et recherche, mais ce dernier ne connaissait pas ce projet. Deuxièmement, il se demandait s'il était possible de présenter le point sur ADAMS distinctement afin que les choses soient plus claires. Il avait vu l'item ADAMS dans les rubriques 2, 4, 5 et 6, ce qui

pouvait porter à confusion. Il souhaitait que ce point soit présenté séparément afin d'avoir un aperçu exact des coûts liés à ADAMS.

M. ODRIOZOLA appuyait pleinement les commentaires de ses deux collègues des Amériques et tenait à résumer la position de l'Europe. Il confirmait à nouveau la position de l'Europe sur une hausse de 0% des contributions des gouvernements au budget 2013, et appuyait surtout un budget équilibré. On proposait deux scénarios de budget, mais aucun n'était un budget équilibré. L'un présentait un déficit de 1,8 million de dollars et l'autre, un déficit de 2,3 millions de dollars. La seule différence notable était que le premier scénario proposait une hausse de 2% et l'autre n'en proposait pas. Un déficit lui semblait inacceptable. Il rappelait au Comité exécutif que le procès-verbal de la réunion du 20 juin du Comité Finance et Administration disait clairement que « le déficit actuel proposé dans les scénarios de projets de budget à 0% et à 2% d'augmentation est trop élevé et doit être réduit. » Le même procès-verbal attestait ensuite que « le Comité croit fermement qu'il ne peut accepter le présent déficit. » Deux options – toutes deux inacceptables – s'offraient donc au Comité exécutif. Il jugeait acceptable de recourir de façon raisonnable à la réserve de fonds non attribués. En disant « de façon raisonnable », il voulait parler de 500 000 \$ US et non de 2,4 millions de dollars. Un déficit raisonnable permettrait à l'AMA d'épuiser cette réserve sur une période de quatre, cinq ou six ans plutôt qu'au bout de deux ans, ce qui serait inévitable si les budgets de l'AMA n'étaient pas équilibrés. Il félicitait l'AMA d'avoir trouvé du financement externe additionnel, notamment les 300 000 euros de la Russie en 2013, mais souhaitait qu'elle présente des propositions d'économies budgétaires au Comité exécutif.

LE PROFESSEUR GERRARD appuyait les commentaires de ses collègues. À l'instar des autres cosignataires du document, il appuyait un budget équilibré et une hausse de 0% des contributions.

En tant que représentant de la région asiatique, M. YAMAWAKI déclare qu'il était utile pour l'AMA d'établir des priorités dans le cadre de plans stratégiques en répartissant le budget plus efficacement. On reconnaissait les efforts de l'AMA pour être plus efficace. Néanmoins, si une augmentation du budget était vraiment nécessaire, l'Asie était disposée à appuyer une hausse du budget, pourvu que les autres pays l'endossent à leur tour. Lors de la réunion intergouvernementale de la région Asie/Océanie tenue en juin, les participants avaient discuté de cette hausse du budget. À la lumière de ces discussions, il relatait aujourd'hui la position de l'Asie à ce sujet.

M. REEDIE dit qu'il répondrait aux questions des membres. D'abord, il disait être ravi de l'intervention du Japon. Il tenait également à remercier le ministre canadien pour son commentaire encourageant. Lorsque la situation économique serait rétablie, l'AMA revivrait peut-être les beaux jours des hausses de contributions.

Il dit à M. Jurith que les représentants des gouvernements avaient demandé à l'AMA de présenter un budget équilibré. Avec une telle option, l'AMA devrait puiser quelque trois millions de dollars dans la réserve de base, ce qui serait très difficile, selon les spécialistes financiers, parce que l'AMA en avait déjà plein les bras, particulièrement avec la révision du Code. Il dit que M. Niggli répondrait à la question sur *Live Link Health Check*.

Il dit à M. Odriozola qu'il avait raison et que les spécialistes en finance s'entendaient pour dire que cette situation ne pouvait perdurer indéfiniment. Il ne croyait pas que l'option d'un budget équilibré était favorable à long terme; il avait quelques idées relatives aux priorités et était disposé à en parler avec le président. Lorsque l'AMA aurait un portrait plus précis des activités requises pour le Code, il serait plus facile de cibler les priorités. Il en parlerait vraisemblablement à la réunion du Comité exécutif en mai, au moment où les membres pourraient se prononcer. Il comprenait que les gouvernements devaient réduire leurs effectifs, mais croyait que l'AMA méritait des félicitations pour avoir conservé son personnel pendant les huit dernières années. Il avait eu une discussion téléphonique sérieuse à ce sujet avec le directeur général. Le personnel de

l'AMA avait accompli énormément de travail et le Comité exécutif de l'AMA devait lui en être reconnaissant.

Il remerciait le professeur Gerrard pour son commentaire et disait comprendre son point de vue.

La semaine d'avant, il avait fait des suggestions au président; celles-ci permettraient de réaliser des économies et de réduire le déficit établi à 2,3 millions de dollars. Le Comité Finance et Administration avait évalué attentivement la situation à Montréal et avait découvert que le financement des activités de recherche – parmi les plus importantes et prisées à l'AMA – était parfois difficile, notamment que certains projets approuvés dans le passé n'avaient jamais été livrés pour diverses raisons (par ex., le chercheur et l'AMA ne s'étaient pas entendus sur les conditions du contrat, les travaux avaient été interrompus et l'AMA avait obtenu un remboursement, etc.). En fin de compte, l'AMA avait accumulé un peu plus de 3,2 millions de dollars dans la réserve pour la recherche scientifique et quelque 180 000 dollars dans celle pour la recherche en sciences sociales. Et ce, pour des travaux que l'AMA avait voulu, mais qu'elle n'avait pu réaliser. Il suggérait que l'AMA n'accepte pas la proposition d'un budget équilibré, mais puise plutôt 1,25 million dans le budget de la recherche scientifique et 100 000 dans celui de la recherche en sciences sociales, pour un total de 1,35 million en ressources additionnelles. En transférant des sommes d'un portefeuille à un autre, l'AMA pouvait réduire son déficit d'environ un million de dollars. En outre, si la Russie fournissait les 300 000 dollars promis, cela aiderait grandement. L'AMA avait toujours réussi à réduire les déficits en adoptant des pratiques efficaces ou en se rapportant aux taux de change, même si ces derniers fluctuaient constamment. Ce faisant, l'AMA pourrait réaliser ses activités en 2013 et entamer l'année avec un déficit budgété d'un million de dollars et une hausse de 0% des contributions des gouvernements et du CIO. Il jugeait cette option raisonnable.

M. NIGGLI répond à la question sur LiveLink, un système de gestion de la documentation. Il précisait que *Health Check* consistait à valider la viabilité du système à long terme et que les techniciens s'affairaient à ce projet. Concernant le point ADAMS, il explique qu'il existait un document renfermant tous les détails des coûts, mais que l'AMA avait choisi de les présenter séparément en raison de la nature variée des dépenses. On pensait notamment aux dépenses périodiques, aux projets spécifiques ou aux dépenses en immobilisations, qui se voulaient des sommes dépensées durant l'année, mais amorties sur plusieurs années. Elles ne figuraient pas au compte, mais étaient réparties sur plusieurs années. En calculant toutes ces sommes, on obtenait le total qui serait investi dans ADAMS l'année suivante, soit quelque 2,6 millions de dollars. Une partie de ces sommes serait amortie sur cinq ans. En résumé, l'AMA avait choisi de présenter les coûts séparément en raison de leur nature variée.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST dit que la proposition, telle qu'il la comprenait, était que l'AMA se serve des sommes non utilisées pour la recherche, une mesure qui n'affecterait pas le budget consacré aux activités du secteur santé, médecine et recherche. Sa question s'adressait au Dr Rabin, le responsable de la supervision des projets de recherche en cours et à venir. Il voulait savoir si cette mesure pouvait avoir des répercussions négatives sur les activités que l'AMA était tenue de réaliser.

LE DR RABIN fait remarquer qu'il trouvait inhabituel de prendre la parole lors de la présentation du rapport financier. Il explique que si certaines sommes n'avaient pas été allouées, c'était parce que certains projets n'avaient pas été livrés ou avaient été interrompus avant qu'ils ne soient terminés. Récemment, et plus particulièrement au cours des deux ou trois dernières années, les comités qui supervisaient la qualité des projets à présenter au Comité exécutif avaient été très sélectifs et n'avaient pas dépensé tout l'argent disponible. Pour expliquer la situation actuelle, il croyait que l'AMA pouvait faire le maximum nécessaire avec les sommes reçues, sans nécessairement en conserver une trop grosse partie en réserve. Cela ne devait pas affecter la façon dont l'AMA approuvait les projets et poursuivait des projets importants.

LE PRÉSIDENT note l'approche responsable adoptée par les départements Science et Éducation relativement aux bourses de recherche et se rappelle une discussion qu'il avait eue avec le Dr Rabin sur la qualité des projets. Si les projets ne correspondaient aux exigences de l'AMA et ne contribuaient pas à son efficacité, il était justifié de ne pas dépenser ces sommes et de les octroyer l'année suivante pour des projets de qualité supérieure. Dans son document sur les bourses de recherche en sciences sociales, le Comité Éducation expliquait clairement que les projets recommandés aideraient l'AMA. On avait même vu un cas dans les deux départements où on avait refusé d'appliquer le principe « utilisez-le ou perdez-le », souvent adopté dans d'autres départements. Ils préféraient conserver les sommes et les octroyer plus tard pour des projets de qualité plutôt que d'investir juste pour le plaisir d'investir. Les directeurs de ces deux départements avaient été très responsables et il les félicitait pour leur bon jugement. Cependant, une telle option permettait à l'AMA d'investir une partie des sommes accumulées dans les contributions, dont la hausse prévue était de 0%. Ainsi, le déficit de l'AMA ne serait plus de 2,3 millions, mais plutôt d'un million de dollars. Le lendemain, on recommanderait au Conseil de fondation d'approuver une augmentation de 0% du budget et un déficit d'un million de dollars en fonction des ajustements susmentionnés.

M. MCQUAID approuvait la proposition de M. Reedie et le félicitait pour cette solution innovante faite à la toute dernière minute. À une époque où l'AMA recevait sans relâche des informations sur des sportifs qui contournaient le système, le fait d'accumuler des sommes dans une réserve destinée à la recherche ne l'inquiétait pas du tout.

LE PRÉSIDENT dit qu'il tenait à ce que l'AMA dépense judicieusement les sommes destinées à la recherche. Il ne voyait aucun inconvénient à investir dans la recherche et savait que l'AMA recevait beaucoup de demandes de projets qui ne respectaient pas ses exigences. Il veillerait à ce que les sommes investies aident l'AMA. Selon lui, l'option proposée était justifiée et appropriée. La recherche était importante et ne devait pas être négligée, parce que l'AMA pouvait en bénéficier et que la science pouvait – et devait – aider l'AMA à s'améliorer. Il était cependant important de veiller à ce que la recherche soit ciblée. Dans ce contexte, il proposait aux membres de consulter le document vert qui traitait des projets de recherches scientifiques de 2013. Le département Science cherchait à évaluer les secteurs où l'AMA avait des besoins et souhaitait qu'on lui propose des projets qui s'y adressaient. Dans ce document, les membres pouvaient en apprendre plus sur les besoins du département Science en 2013. Il jugeait cette approche responsable. L'AMA devait choisir des projets qui répondaient à ses besoins et qui pouvaient l'aider.

LE PROFESSEUR GERRARD dit qu'il comprenait ce que M. McQuaid avait voulu dire. Il ne fallait surtout pas lancer le message erroné que l'AMA abaissait ses standards. Comme le président, il croyait que si les projets de recherche ne correspondaient pas aux exigences de l'AMA, il valait mieux ne pas investir. L'AMA souhaitait des projets de recherche de qualité et significatifs, mais ne voulait surtout pas donner l'impression qu'elle réduisait ses activités dans un secteur si important, au contraire. M. McQuaid avait exprimé son inquiétude à cet égard. Il était donc important de présenter cette situation adéquatement.

LE PRÉSIDENT tenait à se faire rassurant à l'endroit professeur Gerrard et lui confirmait que l'AMA n'avait aucunement l'intention de réduire ce budget dans l'avenir. L'AMA voulait utiliser une partie des sommes accumulées au fil des dernières années et avait clairement expliqué le contexte et les raisons. Elle utiliserait l'autre partie pour maintenir le niveau de recherche (science et sciences sociales). Il s'assurerait de présenter la situation de sorte que personne n'interprète cette initiative comme une réduction des activités de recherche.

M. Reedie pouvait donc faire cette recommandation responsable au Conseil de fondation.

Il remerciait les gouvernements d'avoir pris le temps de préparer et de présenter leur document de suggestions. M. Reedie, le directeur général et lui-même avaient évalué ces

suggestions et avaient convenu que l'AMA pouvait améliorer sa stratégie sur les priorités. Ils avaient décidé de former un comité ad hoc, composé du président, du directeur général et de président du Comité Finance et Administration. Ce comité tiendrait une réunion à Londres en février afin d'évaluer les stratégies et, en réponse au document des gouvernements, présenterait son rapport à la réunion de mai. Il remerciait aussi les membres, dont les suggestions étaient toujours les bienvenues. Si certaines questions étaient très difficiles à régler, d'autres méritaient qu'on s'y attarde plus attentivement. Il dit aux membres qu'il avait pris note des travaux réalisés et qu'il présenterait un autre rapport ultérieurement.

DÉCISION

Il est proposé de recommander au Conseil de fondation d'approuver une hausse de 0% du budget et un déficit approximatif d'un million de dollars en fonction des ajustements susmentionnés.

7. Code mondial antidopage

– 7.1 Conformité au Code

M. ANDERSEN informe les membres que ce point à l'ordre du jour serait soumis à la révision et à la recommandation du Conseil de fondation le lendemain. L'AMA collaborait en continu avec les partenaires afin de leur fournir des mises à jour sur les lois, les règlements et les programmes. La direction de l'AMA proposait que le Comité exécutif recommande la conformité de huit OAD au Conseil de fondation. Deux FI, membres de SportAccord, n'étaient toujours pas conformes. SportAccord avait fait savoir clairement aux FI de sambo et de bateau-dragon qu'elles devaient se conformer au Code d'ici la réunion de mai 2013, faute de quoi elles seraient rayées de la liste des membres de SportAccord. L'AMA devait adopter une nouvelle stratégie en matière de supervision du Code et s'affairait à cette tâche. Cette stratégie serait présentée aux membres à la réunion de mai aux fins de révision et de commentaires.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA souhaitait que le Comité exécutif recommande la conformité de huit OAD au Conseil de fondation. Il demandait aux membres s'ils étaient d'accord. Cette recommandation serait faite au Conseil de fondation le lendemain.

LE DR SCHAMASCH dit que la situation actuelle de la République démocratique du Congo était préoccupante puisque ce pays n'était pas conforme, n'avait pas versé sa contribution à l'AMA et accueillerait sous peu un événement sportif important. Il se demandait bien ce qui pouvait être fait à cet égard et expliquait que le Mozambique avait tenu la dernière manifestation sportive d'envergure en Afrique tout ayant le même problème de non-conformité. Il précisait toutefois que ce statut avait été noté avant la publication du présent rapport. Aujourd'hui, c'était la situation de la République démocratique du Congo qui posait problème. Ce pays n'était pas conforme et n'avait pas versé ses contributions à l'AMA. Il se demandait ce que l'AMA pouvait faire.

LE PRÉSIDENT avoue qu'il ne savait rien du statut de la République démocratique du Congo.

M. ANDERSEN répond que l'AMA et son directeur du bureau régional africain collaboraient avec les représentants du Congo afin de faire avancer ce dossier, mais qu'ils y consacraient plus d'efforts.

DÉCISION

Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation d'approuver les organisations présentées comme conformes.

– 7.2 Révision du Code et des Standards internationaux

M. ANDERSEN informe les membres que la deuxième phase de consultation sur le Code avait pris fin le 10 octobre et que l'équipe de révision du Code avait tenu ses réunions du 15 au 19 octobre. Avant la réunion principale, il y avait eu quatre autres réunions portant sur les différents Standards internationaux. Au sein de l'équipe de révision des standards, on comptait un membre de l'équipe de révision du Code, responsable d'arrimer les Standards internationaux au Code.

La première diapositive affichait les soumissions envoyées à l'AMA. On ne pouvait pas voir le nombre d'OAD ou de pays ayant contribué au processus, parce que certaines organisations avaient soumis leurs commentaires au nom d'un gouvernement ou d'une FI. À titre d'exemple, l'Europe représentait quelque 50 pays et SportAccord représentait 107 FI. Les données sur la représentation étaient en réalité plus élevées que celles présentées à l'écran. Il dit que M. Young ferait un rapport complet sur le Code et solliciterait ensuite les commentaires des membres sur les principaux changements relevés par l'équipe du Code. Les membres étaient libres de se prononcer sur n'importe quelle section du Code et sur chacun des Standards. Il laissait la parole à M. Young, le rédacteur principal du Code.

M. YOUNG souhaitait d'abord parler des commentaires reçus à ce jour. L'équipe avait dû passer au peigne fin quelque 525 pages de commentaires. Il dit qu'il se concentrerait sur une douzaine de points du Code, soit des changements de la version 1 à la version 2 ou des secteurs sans changement ayant suscité plusieurs commentaires.

Le premier point touchait la suppression de l'échantillon B. Au départ, l'idée avait semblé bonne lors des discussions, mais les commentaires des partenaires indiquaient le contraire. Ces commentaires – issus des gouvernements, du Mouvement sportif et des sportifs – étaient clairs et quasi unanimes. On avait donc décidé de conserver l'échantillon B. En conséquence, la version provisoire 2.0 du Code 2015 reprenait les exigences liées aux échantillons A et B prévues dans le Code 2009 actuel.

Il dit que l'article 2.10 constituait un nouvel article décrivant la violation de la règle antidopage d'association interdite. Les commentaires reçus avaient été positifs et personne ne souhaitait que des gens comme Victor Conte, de la célèbre affaire BALCO, se retrouvent aux Jeux olympiques. Toutefois, sa formulation était un peu ambiguë et il en prenait l'entière responsabilité. L'équipe avait donc reformulé le passage, plus particulièrement l'aspect concernant la notification aux sportifs. Ainsi, l'association ne constituait pas une violation, à moins que le sportif ait été averti par écrit de ne pas y prendre part.

Au sujet des critères d'inclusion sur la Liste, le Code 2009 stipulait qu'une substance figurait sur la Liste - à la recommandation du Comité - si cette substance répondait à deux des critères suivants : (1) la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive; 2) la substance présente un risque potentiel ou réel pour la santé; ou 3) l'usage de la substance est contraire à l'esprit sportif. Aucun de ces trois critères n'était obligatoire, mais deux étaient requis. Le changement apporté à la version 1 voulait que les trois critères soient considérés, mais que le premier (la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive) soit obligatoire. Si les commentaires à cet égard avaient été vifs et variés, une majorité approuvait ce changement. Cette question était politique et il incombait aux membres de décider. Son rôle était de les aiguiller en leur présentant l'article révisé. Sur le plan des principes, deux camps avançaient leurs arguments : le milieu antidopage et les gouvernements. D'un côté, on souhaitait démasquer les tricheurs qui utilisaient des substances améliorant la performance. Pour ce clan, le critère d'amélioration de la performance devait être obligatoire. Dans l'autre clan, on retrouvait surtout des gouvernements, mais aussi du milieu antidopage. On affirmait que l'un des objectifs principaux du Code, et par ricochet des gouvernements, était de protéger la santé des sportifs. Ainsi le critère d'amélioration de la performance ne devait pas être obligatoire. Les deux autres critères touchant la santé et l'esprit sportif étaient suffisants. Tels

étaient les arguments relatés par les partenaires. L'AMA avait aussi reçu de nombreux commentaires sur la marijuana. Cette substance était interdite en compétition seulement. D'un côté, les commentaires disaient que si l'AMA souhaitait démasquer les « vrais » tricheurs, elle devait cesser d'investir autant d'argent à démasquer les utilisateurs de marijuana. L'AMA pouvait utiliser ses ressources à meilleur escient afin de démasquer les « vrais » tricheurs. De l'autre côté, on disait que si l'AMA retirait la marijuana de la Liste des interdictions, elle véhiculait le mauvais message. Pour aider les membres à bien saisir la question, il dit que l'inclusion ou la non-inclusion de la marijuana sur la Liste revenait au Comité Liste, en fonction des études réalisées dans les différents sports. L'AMA avait examiné attentivement ce point avec des avocats et avec les arbitres du TAS. Ces derniers étaient d'avis que si l'AMA décidait de rendre obligatoire le critère d'amélioration de la performance, cela pouvait avoir un impact sur les cas individuels. Comme il l'avait expliqué à Londres, l'équipe de rédaction s'était assurée que la formulation de cet article soit claire et sans ambiguïté. Il s'était étendu un peu plus longtemps sur cette question, mais estimait important de le faire afin que les membres en saisissent bien tous les aspects avant les discussions imminentes.

Au sujet des menus d'analyse, il dit que la situation était problématique pour l'AMA. Il explique que certaines agences antidopage demandaient aux laboratoires de ne pas effectuer d'analyses sur l'ensemble des substances; d'autres leur demandaient de ne pas faire d'analyses de détection de l'EPO ou d'analyses par SMRI pour détecter la testostérone, les considérant trop coûteuses, et ce, même si elles étaient tenues d'effectuer de telles analyses au sein de leur sport. Tout le monde comprenait que les agences antidopage disposaient de budgets limités et que l'AMA souhaitait qu'elles utilisent ces budgets efficacement. La planification efficace de la répartition des contrôles existait déjà, pourquoi pas une planification efficace des menus d'analyses? Pour pallier le problème, la version provisoire du Code proposait que les OAD aient la possibilité de s'entendre avec l'AMA sur une liste plus restreinte d'analyse que le menu complet. Sans une telle entente, les exigences de base demeureraient, à savoir que les analyses porteraient sur le menu complet d'analyse.

L'AMA avait reçu plusieurs commentaires sur les sanctions et les suspensions. En règle générale, les commentaires des partenaires, des gouvernements, des organisations sportives et surtout des sportifs traduisaient un fort consensus. Tous réclamaient des sanctions plus sévères aux « tricheurs graves » et des sanctions plus souples dans les cas impliquant des erreurs. De leur côté, les sportifs réclamaient des suspensions standards de quatre ans dans les cas graves de dopage. L'équipe du Code avait donc conçu un tableau de deux pages pour résumer le document de 12 pages sur le système et les périodes de sanctions. Il figurerait en annexe 3 du Code mondial antidopage. À titre d'exemple, il comptait illustrer ce qui pourrait survenir dans un cas de contrôle positif aux stéroïdes. En vertu de l'article proposé dans la deuxième version provisoire du Code, un sportif qui subissait un contrôle positif aux stéroïdes obtenait une suspension de quatre ans, sauf s'il pouvait prouver que la violation de la règle antidopage n'était pas irresponsable ou intentionnelle. Telle était la suspension prévue dans un cas de contrôle positif aux stéroïdes, à l'EPO, aux diurétiques et aux agents masquants. Dans le cas des stimulants, la suspension était la même, mais le fardeau de la preuve reposait sur l'OAD. Si elle arrivait à prouver que la violation était intentionnelle ou irresponsable, la suspension était de quatre ans. Dans le cas des substances spécifiées, la suspension prévue était de quatre ans si l'OAD pouvait prouver que la violation était intentionnelle. Les autres informations du tableau se voulaient des données utiles illustrant comment les autres violations et dispositions du Code s'imbriquaient dans le système des sanctions (i.e. aveux, absence de faute significative, suppléments contaminés, absence de faute).

En vertu du Code 2009, l'article 11 sur les sports d'équipe stipulait que « lorsque plus de deux membres d'une équipe dans un sport d'équipe ont commis une violation des règles antidopage pendant une manifestation, l'organisme responsable peut imposer une sanction appropriée à l'équipe en question, en plus des sanctions imposées au sportif. » Le type de sanction n'était pas précisé. Certains avaient exprimé leur mécontentement à cet égard. En outre, il n'y avait aucune uniformité au niveau des sanctions dans les

différents sports d'équipe. Dans la première version provisoire du Code, l'équipe avait tenté de proposer une formule universelle harmonisée en matière de sanctions aux sports d'équipe, mais les commentaires s'opposaient à une formule universelle parce que les sports d'équipe étaient très différents et ne pouvaient tous être mis dans le même panier. L'équipe avait donc convenu de conserver l'article prévu dans le Code 2009.

L'article 17 portait sur la prescription. L'ancienne règle fixait la période de prescription à huit ans. Or, l'équipe avait appris que plus un sportif réussissait à camoufler une violation d'une règle antidopage, plus il fallait de temps pour démasquer le subterfuge. Dans la première version provisoire, on proposait de modifier l'article 17 en faisant passer la période de prescription de 8 à 14 ans. Dans l'ensemble, les partenaires ne s'opposaient pas à ce changement, mais se demandaient comment il influencerait sur la conservation des échantillons. Faudrait-il aussi conserver les échantillons pendant 14 ans? La deuxième version provisoire abordait ce point. La période de prescription était de 10 ans pour les analyses basées sur des échantillons et de 14 ans pour les analyses basées sur des informations recueillies dans le cadre d'enquêtes.

Il poursuit en abordant le point de l'éducation. Cette composante était très importante dans la lutte contre le dopage dans le sport. À la lumière des commentaires, on avait renforcé l'éducation. Dans l'article révisé, les OAD devaient offrir de l'information (par ex., des informations de base aux sportifs sur les substances interdites et le fonctionnement du système) et de l'éducation basée sur les valeurs (par ex., les valeurs du sport propre et la prévention). Dans le deuxième article affiché à l'écran, on précisait les rôles et les responsabilités de l'AMA en matière d'enquêtes et on confirmait que la compétence de l'AMA de mener des enquêtes de son propre chef avait été incluse dans l'étendue de ses responsabilités (article 20.7.10).

Au dernier point sur l'éducation présenté à l'écran, à savoir l'article 23.5.1, les critères de supervision de la conformité du Code étaient plus souples. Dans le Code actuel, une telle supervision se faisait tous les deux ans, ce qui n'était pas très cohérent considérant que l'AMA révisait actuellement son Code et ses Standards internationaux. Il reviendrait au Comité exécutif de l'AMA de déterminer les critères de supervision. Cela ne signifiait pas que l'AMA cesserait ses activités de supervision de la conformité, mais qu'elle le ferait à un moment concordant mieux avec les événements. Les gouvernements de l'Europe, et certains d'autres régions, avaient demandé que les principes de proportionnalité et des droits de la personne soient abordés spécifiquement dans le Code. L'équipe avait acquiescé à cette demande en faisant référence à ces principes dans les sections « Portée et Introduction » du Code.

Il rappelle que le Code renfermait une section sur les rôles et responsabilités des signataires. L'article 22 du Code 2009 décrivait les rôles et responsabilités des gouvernements dont l'introduction se lisait comme suit : « Les articles qui suivent énoncent les attentes des signataires ». S'ensuivait une liste des attentes de la part des gouvernements. En réponse aux commentaires des gouvernements, principalement de l'Europe, l'équipe avait proposé deux changements. On avait d'abord modifié la formulation afin de l'uniformiser avec celle de la Convention de l'UNESCO et on avait ajouté un commentaire à la fin du passage qui stipulait clairement que les gouvernements n'étaient pas liés par le Code, mais par la Convention de l'UNESCO. L'article 22 présentait les attentes de la part des signataires du Code, à savoir les gouvernements, le Mouvement sportif, les athlètes. On avait expliqué clairement que les gouvernements n'étaient pas forcés de collaborer.

LE PRÉSIDENT dit qu'il ne s'attendait pas à ce que chaque changement proposé suscite des discussions ou des débats, mais s'attendait certainement à quelques interventions pertinentes. Il demandait aux membres s'ils souhaitaient se prononcer sur le premier point portant sur le rétablissement de l'échantillon B, en précisant que l'échantillon B avait été supprimé puis rétabli.

Le deuxième changement se voulait une précision apportée à l'article sur l'association interdite. Tenait-on vraiment à ce que les sportifs fréquentent des hommes comme Victor

Conte? En somme, les sportifs devaient être informés qu'ils ne pouvaient pas s'associer à ces personnes malhonnêtes, et qu'ils ne devaient pas craindre les représailles s'ils ignoraient que ces personnes étaient bannies, sanctionnées, etc. L'article avait été précisé à l'avantage des sportifs.

LE DR SCHAMASCH se demandait qui serait chargé de notifier les sportifs.

LE PRÉSIDENT dit que ce volet avait été abordé un peu plus tôt. L'AMA pouvait-elle créer un registre? Cela pouvait-il se faire au moyen d'ADAMS? Si le sportif avait des questions, ADAMS pourrait peut-être lui fournir des réponses. Cette composante méritait d'être développée. Comment cela se traduirait-il concrètement?

M. YOUNG répond que la formulation était claire. La question comportait deux volets : le « qui » et le « comment ». En réponse au « qui », il dit que les OAD responsables des sportifs seraient chargées de les notifier. En réponse au « comment », il dit que la notification serait écrite. Il n'y aurait ainsi aucune ambiguïté possible. L'équipe avait adopté la formule de notification la plus stricte, afin que les sportifs soient clairement informés. La notification se ferait donc par écrit.

LE PRÉSIDENT réfère aux critères d'inclusion d'une substance sur la Liste et à la question du critère obligatoire d'amélioration de la performance (et des autres critères). Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires à ce sujet.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il n'avait pas pris la parole lors de la discussion sur l'échantillon B, parce que tout le monde connaissait son point de vue à ce sujet. Il ajoutait qu'il ne devait peut-être pas se prononcer sur la question des critères non plus, puisque tout le monde savait ce qu'il en pensait. Néanmoins, il souhaitait faire quelques commentaires. Dans l'exemple de l'audience du TAS, il avait été précisé que la Liste serait acceptée telle quelle, sans explications sur les raisons d'inclusion. Il était inquiet à l'idée de voir des avocats rusés contester le fait qu'une substance ou une méthode puisse améliorer la performance et le fait qu'elle doive figurer sur la Liste. Ils étaient libres d'argumenter et ce faisant, de semer le doute quant à la validité de la Liste. Les panels du TAS avaient souvent tendance à accorder le bénéfice du doute aux sportifs et à les excuser sur ces bases. Mais il y avait un autre aspect en cause. Si la Liste était acceptée telle quelle, cela l'inquiétait. En fait, il existait très peu de substances dopantes ayant fait l'objet d'études scientifiques prouvant clairement qu'elles amélioraient la performance, même si tout le monde avait des raisons de croire qu'elles avaient cette propriété. L'AMA avait ajouté une nouvelle catégorie de substances, la S0. Ce qui signifiait que certaines substances n'étaient pas encore disponibles sur le marché et n'avaient pas encore fait l'objet d'études quant à leurs propriétés d'améliorer la performance. Lors de la conférence tenue à Paris la semaine précédente, les participants avaient longuement discuté de ce point et du fait qu'il existait des substances en développement encore inconnues de l'AMA. Or, l'Agence souhaitait que l'industrie pharmaceutique lui fournisse des informations sur ces substances, alors qu'il n'y avait aucun moyen de connaître leur potentiel d'amélioration de la performance avant qu'elles ne soient introduites sur le marché. Il tenait à répéter que même si une telle chose était possible, aucun comité d'éthique n'accepterait de se pencher sur les propriétés d'amélioration de la performance de ces substances. L'idée de rendre obligatoire le critère d'amélioration de la performance lui semblait intéressante, mais impossible sur le plan scientifique. Aucun comité d'éthique ne le permettrait. Les effets de certaines substances pouvaient différer d'un sportif d'élite à un sportif non initié. Il était donc impossible de réaliser des études pertinentes auprès de participants volontaires; les sujets devaient être des sportifs d'élite. Or, l'AMA ne pouvait pas réaliser de telles études auprès de sportifs d'élite, car pour ce faire, elle devrait les doper. De toute évidence, cette mesure était contre-productive. Il réitérait ses propos : si le système fonctionnait tel quel, à quoi bon le changer et adopter un système contre-productif? Il était persuadé que l'AMA aurait des problèmes si elle allait en ce sens.

M. JURITH remerciait M. Young pour son excellent travail. Au sujet des substances interdites, il comprenait les inquiétudes des ONAD et d'autres parties par rapport aux

contrôles visant à détecter des substances qui n'amélioreraient pas la performance, notamment le cannabis et d'autres drogues. Pour créer l'AMA, les gouvernements avaient joint le Mouvement sportif, et à l'origine, leurs principales préoccupations étaient la santé des sportifs et l'esprit sportif. À l'époque, ils avaient jugé que ces deux points, outre la tricherie, constituaient des aspects qui méritaient d'être abordés par une agence antidopage indépendante. Les gouvernements à cette table étaient tous signataires de différentes conventions exigeant d'eux qu'ils contrôlent l'abus de toutes les substances - qu'elles améliorent la performance ou non - à moins qu'elles soient utilisées sous supervision médicale. Les gouvernements avaient donc cette obligation, dans un contexte sportif ou non sportif. Ils ne pouvaient simplement pas faire un tri parmi ces obligations. À titre de président d'un comité au sein du Comité exécutif de l'AMA et d'homme ayant consacré sa carrière à lutter contre l'abus de drogues, il dit que la décision d'abuser des drogues comportait plusieurs facettes, dont la pression des pairs, le désir de tricher ou de ne pas tricher, etc. Mais l'un des facteurs communs était la découverte des drogues, découverte qui se faisait souvent par le truchement de la marijuana. Plusieurs recherches avaient été publiées à ce sujet. Il était d'accord avec M. Young qui avait dit que l'AMA devait se pencher sur les impacts de cette proposition. L'AMA ne voulait certainement pas voir un usage effréné du cannabis, ni lancer un message incohérent aux jeunes, à savoir que l'AMA n'accordait aucune importance à une substance parce qu'elle n'améliorait pas la performance. Il était persuadé que l'AMA ne souhaitait pas se retrouver dans une telle position. En revanche, il disait comprendre la situation, particulièrement à la suite des discussions sur le budget. L'AMA devait se pencher de façon éclairée sur la question du cannabis et des substances similaires. Il dit que le Comité exécutif pouvait explorer des pistes de solutions et discuter des seuils potentiels ou des compromis. L'AMA devait continuer de jouer son rôle de démasquer les tricheurs en évitant de donner le mauvais signal aux jeunes, aux parents et aux sportifs. Il croyait que le Comité exécutif pouvait en discuter davantage et trouver des pistes de solutions.

M. REEDIE admet que le commentaire de M. Jurith l'avait fait réfléchir. Le fait de changer l'un des principes de base du système de l'AMA à cause d'un problème de marijuana le préoccupait. Il croyait que le problème pouvait très bien se régler sans changer un système qui avait toujours bien servi l'AMA. Il avait toujours pensé que le premier critère menacé serait celui relatif à l'esprit sportif, et ce, parce que plusieurs facteurs ou éléments pouvaient être jugés contraires à l'esprit sportif. On semblait reconnaître universellement ce critère comme essentiel au sein des règles d'une organisation sportive. Il abondait donc dans le sens du professeur Ljungqvist. Il voulait que l'équipe de rédaction du Code explique pourquoi elle avait insisté sur ce point sans le rendre complètement obligatoire. Pourquoi avoir mis l'accent sur cette catégorie? La marijuana était-elle la seule substance en cause?

LE PRÉSIDENT fait remarquer que la majorité des partenaires avaient approuvé ce changement, ce qui pouvait expliquer les façons de faire de l'équipe de rédaction. À ce stade-ci, trois membres défendaient le statu quo.

LE PROFESSEUR GERRARD dit que des trois critères mentionnés, l'esprit sportif était de loin le plus subjectif et le plus difficile à mesurer, parce que les attitudes et les perceptions n'étaient pas les mêmes dans les différentes parties du monde. Il avouait personnellement appartenir au camp de ceux qui souhaitaient démasquer les tricheurs, plutôt que les personnes qui enfreignaient la loi ou qui faisaient un mésusage des substances interdites. Si l'AMA tenait à s'attaquer sérieusement au cannabis, pourquoi réalisait-elle seulement des contrôles en compétition? Pourquoi ne déclarait-elle pas qu'elle effectuerait désormais des contrôles hors compétition? Si l'AMA voulait lancer un message clair aux jeunes, elle devait étiqueter la marijuana comme une drogue condamnable en toutes occasions, pas seulement en compétition. C'était important. Les questions touchant la santé publique et le sport n'étaient pas incompatibles. Il œuvrait dans ce milieu depuis plusieurs années et avait toujours appuyé la santé physique; il croyait que le sport occupait une place importante au sein de la médecine. Ce qui le préoccupait plutôt était le mésusage de substances à des fins médicales. Les stéroïdes

anabolisants n'avaient jamais été conçus pour améliorer la performance des sportifs. Initialement, on s'en servait pour traiter des états cliniques. Contrairement au professeur Ljungqvist, il ne croyait pas qu'il était si difficile de prouver qu'une substance pouvait améliorer la performance. Il se souvient même d'une expérience publique atroce tenue en Allemagne de l'Est – des années 60 aux années 80. Il existait des preuves probantes que les stéroïdes anabolisants androgènes amélioraient la performance. Il savait en outre que les médaillées au lancer du poids féminin à Londres n'auraient pas atteint la finale à Moscou en 1980. Il s'agissait là d'un exemple parmi tant d'autres des effets d'amélioration de la performance de ces substances. Tout le monde savait que les femmes qui avaient pris part à cette compétition en 1980 étaient toutes dopées. Il souhaitait maintenir le critère d'amélioration de la performance et reconnaître l'importance de la santé publique en conservant l'un des deux autres critères. Il croyait toutefois que l'AMA devait aborder le problème de la marijuana dans une discussion distincte. Il demandait à Mme Scott ce que les sportifs en général pensaient du fait que l'AMA insiste sur une substance qui n'améliorait pas la performance. Outre les difficultés mentionnées par le professeur Ljungqvist, il se demandait pourquoi l'AMA devait s'en préoccuper.

M. ODRIOZOLA dit que le point de vue des gouvernements européens rejoignait les propos de M. Gerrard. Même s'ils n'étaient pas encore arrivés à un consensus, la majorité des gouvernements croyaient qu'il fallait se concentrer sur les tricheurs. Ils priorisaient trois éléments, soit l'amélioration de la performance comme critère obligatoire, le respect des spécificités du sport et la place importante de la santé publique.

M. YAMAWAKI appuyait le point de vue du professeur Ljungqvist, qui rejoignait celui de l'expert du comité scientifique.

MME SCOTT dit que lors de sa dernière rencontre avec les sportifs, ces derniers avaient reconnu unanimement que le critère d'amélioration de la performance devait être obligatoire. Elle comprenait les inquiétudes des gouvernements par rapport aux drogues à caractère social. Dans une organisation comme l'AMA, où le sport primait, le message devait être clair. Le mandat de l'AMA était de protéger les sportifs et de lutter contre les tricheurs. Il revenait aux gouvernements – et pas nécessairement aux agences antidopage – de s'attaquer au problème des drogues à usage récréatif ou social et de transmettre les messages pertinents. Cela dit, elle admettait que le système avait bien fonctionné à ce jour et que s'il devait y avoir des changements radicaux, les sportifs comprendraient.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST dit que son commentaire abordait des aspects scientifiques purs. Pour prouver les effets d'une drogue, on devait réaliser des études croisées en double aveugle. Aucune étude du genre n'avait été faite, sauf 50 ans auparavant avec les amphétamines. Il existait beaucoup de preuves indirectes. La championne féminine en lancer du disque à Londres n'aurait pas pu se qualifier parmi les huit finalistes à Séoul 24 ans plus tôt. Il connaissait une foule d'exemples d'événements semblables survenus dans les années 80, alors que l'usage des stéroïdes était à son comble. Autre point préoccupant : l'utilisation de nouvelles substances avant même qu'elles n'entrent sur le marché. Pour cette raison, l'AMA avait ajouté la catégorie S0 à la Liste des interdictions et avait organisé la conférence à Paris en collaboration avec l'industrie pharmaceutique, un allié important. Malgré ces mesures, il serait difficile de récolter suffisamment de preuves. Selon lui, le fait de rendre obligatoire le critère d'amélioration de la performance retarderait l'inclusion de nouvelles substances sur la Liste, ce qui était contre-productif et contre les intérêts de l'AMA. Ceci couvrait l'aspect scientifique. En outre, il ne croyait pas qu'il était souhaitable de régler un problème touchant une substance en particulier en changeant un système au complet. L'aspect scientifique était problématique, parce que l'AMA tenait à rester proactive et à empêcher les sportifs d'utiliser les nouvelles substances qui entraient sur le marché. Si le critère d'amélioration de la performance devenait obligatoire, on ne pourrait inclure de telles substances (S0) sur la Liste. En outre, le comité Liste aurait les mains liées. Cette éventualité l'inquiétait beaucoup. Il comprenait que les partenaires veuillent rendre ce

critère obligatoire, mais réitérait que les choses n'étaient pas si simples, surtout d'un point de vue scientifique.

M. YOUNG rétorque que cette décision était politique. Le rôle de l'équipe du Code était d'écouter les discussions et de rédiger une version en fonction des commentaires des membres.

Il dit à M. Reedie que l'équipe de rédaction avait préparé cette version provisoire à la lumière des commentaires des partenaires. L'équipe n'avait pris aucune décision. Ce n'était pas son rôle. Il dit qu'il répondrait à certaines questions techniques.

Il dit au professeur Ljungqvist que le langage adopté dans le Code depuis ses débuts avait toujours été clair au sujet de la Liste. Si une personne utilisait une substance qui figurait sur la Liste, il y avait dopage. Dans sa carrière, il avait passé beaucoup de temps à composer avec des avocats « créatifs » qui défendaient les sportifs. Ces avocats avaient tenté de franchir plusieurs murs, mais n'avaient jamais réussi à franchir celui-là, et il doutait fort qu'ils y arrivent un jour. Au sujet des critères que le Comité Liste devait évaluer afin d'inclure une substance sur la Liste – point qui inquiétait le professeur Ljungqvist en tant que scientifique –, il dit que l'équipe de rédaction avait examiné la question d'un point de vue juridique. C'est-à-dire que le critère voulant qu'une substance soit interdite ou non ne reposait pas sur des études scientifiques; seul le Comité Liste, à son entière discrétion, décidait qu'une substance ou une méthode – ou les deux – pouvaient potentiellement améliorer la performance. On avait écarté les preuves scientifiques, même si cela pouvait sembler étrange pour les scientifiques. Le professeur Ljungqvist et M. Reedie se demandaient pourquoi l'AMA voulait changer un système qui fonctionnait bien pour une seule substance. Il s'agissait là d'une question politique.

M. Jurith se demandait si l'AMA pouvait traiter la question de la marijuana séparément, notamment en utilisant des seuils. Il croyait que oui, compte tenu de l'impact de plusieurs cas de marijuana. Le seuil actuel était fixé à 15, mais même à ce seuil, on avait découvert que des sportifs avaient pris de la marijuana hors compétition – ce qui n'était pas interdit – et qu'ils avaient quand même subi des contrôles positifs en compétition, alors qu'ils n'étaient sous l'influence d'aucune drogue. Ainsi, ce seuil pouvait être augmenté. En tant que non-scientifique, il ne connaissait pas ce jargon, mais croyait qu'en haussant ce seuil, il y aurait moins de cas, par conséquent moins de dépenses.

Les autres points étaient d'ordre politique et ce n'était pas son rôle de les commenter. Il croyait néanmoins qu'ils étaient conformes au cadre adopté par l'équipe depuis le début du processus.

M. REEDIE remerciait M. Young pour sa réponse très utile. Son commentaire portait sur les représentations. Il dit qu'il serait intéressant d'en connaître les pourcentages et la provenance. Il était convaincu que le Mouvement olympique n'accepterait pas d'emblée une telle proposition. Il comprenait parfaitement les arguments des gouvernements par rapport à l'importance de la santé, mais souhaitait en savoir plus sur le nombre et la provenance des recommandations. Il se demandait si de telles informations étaient disponibles.

M. YOUNG répond que, par souci de transparence, le document de 525 pages renfermant tous les commentaires était diffusé sur le site Web de l'AMA. M. Reedie pouvait le consulter pour savoir d'où les commentaires provenaient. Mais, afin de lui éviter cette lourde tâche, il lui explique qu'ils provenaient de tous les types de partenaires. Certains gouvernements croyaient que le critère d'amélioration de la performance devait être obligatoire, alors que d'autres pensaient le contraire; le CIO avait manifesté sa position très clairement; plusieurs organisations sportives croyaient aussi que le critère d'amélioration de la performance devait être obligatoire. Du côté des ONAD, un plus grand nombre penchait pour le critère obligatoire. Voilà qui résumait brièvement le portrait. Ce point était celui qui avait suscité le plus de commentaires.

LE PRÉSIDENT croyait que l'AMA devait laisser ce point tel quel, jusqu'à nouvel ordre. Il précise que les partenaires pourraient se prononcer à nouveau à la prochaine phase de

consultation. Ils pourraient revenir sur ce point à une date ultérieure. S'il devait se prononcer en fonction des interventions de la matinée, il dirait que ceux qui souhaitent maintenir le statu quo étaient légèrement plus nombreux, mais qu'une forte majorité de partenaires abondait dans le sens contraire. Les deux camps étaient représentés de façon quasi équitable. Il croyait que le Comité exécutif devait donner l'occasion aux partenaires d'en discuter davantage lors d'une autre phase. Il n'était pas convaincu que les choses seraient plus faciles à ce moment-là, mais en y revenant plus tard, cela laissait le temps aux membres du Comité exécutif de trouver des pistes de discussion fructueuses. Il proposait de laisser ce point tel quel, en notant clairement que le Comité exécutif n'avait pas encore pris de décision et comptait y revenir plus tard. De nouvelles discussions pouvaient certainement apporter de nouvelles idées. Selon lui, cette éventualité était improbable, mais il proposait tout de même de conserver le point tel quel dans cette version provisoire du Code jusqu'à la prochaine discussion.

Il dit que la quatrième diapositive portait sur les analyses. Il demandait aux membres s'ils avaient des commentaires à ce sujet. Il explique que le Comité exécutif avait formulé une recommandation voulant que les échantillons sanguins représentent un minimum de 10% des échantillons prélevés. Or, depuis ce temps, rien n'avait bougé à ce chapitre. La version provisoire actuelle du Code stipulait que tous les échantillons prélevés devaient être sanguins et urinaires, mais qu'il fallait miser sur l'efficacité lors des prélèvements d'échantillons sanguins. Pour que les analyses soient efficaces, l'AMA pouvait décider, pour certains sports, que certaines analyses sanguines n'étaient pas nécessaires. Ainsi, seules les analyses sanguines pertinentes seraient faites et on ne verrait plus de pourcentages aussi peu élevés que 3%. Il ajoutait que sans la contribution de l'UCI en matière d'analyses dans le cadre du passeport sanguin, ce pourcentage serait beaucoup moins élevé.

LE DR SCHAMASCH demandait quelle instance au sein de l'AMA prendrait la décision ultime à cet égard.

LE PROFESSEUR GERRARD dit qu'il appuyait une nouvelle formulation dans le Code et l'inclusion de l'aspect des contrôles intelligents et efficaces. Son commentaire rejoignait celui du Dr Schamasch, à savoir qu'il était impossible d'adopter une formule unique pour tous les sports, notamment parce que certains sports pouvaient englober plusieurs sous-disciplines. Par exemple, dans le sport aquatique, il était inutile d'effectuer des contrôles pour détecter l'EPO auprès de plongeurs de haut vol. Il fallait plutôt préconiser de tels contrôles auprès de nageurs sur 1 500 mètres ou sur 1 km. De toute évidence, une seule formule ne pouvait convenir à tous les sports. Cela dit, il se demandait si l'AMA avait eu l'occasion de se pencher sur la logistique requise pour donner suite aux demandes des fédérations sportives ou des ONAD pour les sportifs individuels. Il s'agissait d'une question de logistique, de mécanismes et de processus.

M. ODRIQZOLA dit que la position de l'Europe faisait écho aux propos du Dr Gerrard et appuyait les contrôles intelligents et efficaces. On devait néanmoins réévaluer sérieusement le modèle proposé pour les listes sélectives d'analyses dans différents sports, surtout les sports aux multiples disciplines. À titre d'exemple, on retrouvait une foule de sous-disciplines en athlétisme. Il dit qu'il serait très utile de se pencher sur l'application des listes d'analyses chez les sportifs nationaux de niveaux inférieurs.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST dit qu'il approuvait la nouvelle formulation, à l'instar de plusieurs de ses collègues. À son avis, il s'agissait d'un pas dans la bonne direction, mais était persuadé que l'affaire n'en resterait pas là. Sa question concernait les FI et les ONAD. Les organisateurs de grandes manifestations sportives pourraient-ils également s'entendre avec l'AMA sur une liste plus restreinte d'analyse que le menu complet?

M. YOUNG lui répond que oui et remerciait le professeur Ljungqvist pour cette intervention. Il dit qu'il ajouterait les organisateurs de grandes manifestations sportives à la liste.

À la suite de l'intervention de M. Fahey, il tenait à apporter quelques précisions. Il fallait tenir compte de deux éléments : d'abord le type d'échantillon prélevé et ensuite le

type d'analyse réalisée auprès de ces échantillons. Il dit que l'équipe apporterait des précisions sur le type d'échantillon, chose qu'elle n'avait pas faite au départ. Elle préciserait clairement que les échantillons prélevés devaient être urinaires et sanguins, en fonction des ententes avec l'AMA.

En réponse au Dr Schamasch, il dit que l'instance responsable au sein de l'AMA n'avait pas encore été déterminée. Il précise que cela se ferait une fois la proposition adoptée et nécessiterait des ressources. Si on se fiait à leurs commentaires, les partenaires jugeaient ce point important, puisqu'il s'adressait directement aux analyses et aux contrôles efficaces, lesquels permettraient à l'AMA – l'espérait-on – de démasquer plus de tricheurs avec les mêmes moyens financiers.

Concernant les commentaires de M. Odriozola et du professeur Gerrard sur les différentes disciplines, il dit que l'article précisait clairement les sports et les disciplines. En outre, les partenaires et l'équipe de rédaction reconnaissaient que les substances ingérées par un sauteur à ski étaient différentes de celles ingérées par un skieur de fond. Ces nuances s'appliqueraient également en athlétisme et en natation, notamment. L'expertise de l'AMA, des FI et des ONAD permettrait à l'AMA de composer le menu d'analyses le plus pertinent et le plus économique qui soit.

LE PRÉSIDENT conclut en disant que tous s'entendaient sur le fait que ce point devait être intégré à la prochaine version provisoire, en fonction des précisions discutées.

Avant de poursuivre les discussions, LE PRÉSIDENT annonce que M. Moemi, représentant l'Afrique, venait de se joindre à la table. Il lui souhaitait la bienvenue à la réunion du Comité exécutif.

En poursuivant sur le point du Code, LE PRÉSIDENT réfère à la cinquième diapositive sur les sanctions. On souhaitait ici que les tricheurs sérieux obtiennent des suspensions de quatre ans. La majorité des partenaires s'entendaient sur ce point, mais les opinions divergeaient sur la question du dopage intentionnel ou irresponsable. Il demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires sur les sanctions proposées.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST approuvait l'article tel qu'il était formulé et remerciait M. Young pour son apport. Il se demandait dans quelle mesure les partenaires avaient appuyé cet article.

M. YOUNG répond que cet article avait obtenu beaucoup de soutien de la part des partenaires, plus particulièrement des sportifs. Les partenaires avaient aussi avancé que si l'AMA allait dans ce sens, elle n'aurait plus à composer avec les problèmes soulevés au sujet de la règle Osaka. L'équipe avait donc fait d'une pierre deux coups avec cette proposition qui satisfaisait tant les sportifs que les partenaires.

MME SCOTT dit que sa question touchait la réduction de la suspension de quatre ans à deux ans lorsqu'un sportif avouait sa faute de dopage et l'appui de l'AMA et des ONAD à cet égard. Elle voulait savoir si la suspension d'un sportif démasqué serait automatiquement réduite si ce dernier avouait sa faute.

M. YOUNG répond que l'idée ici était d'économiser de l'argent. L'AMA voulait éviter une foule de procédures qui pouvaient occasionner des frais importants, surtout lorsqu'un sportif s'acharnait à se défendre. Lorsque le sportif avouait rapidement sa faute, les OAD en bénéficiaient. L'autre règle avait occasionné des problèmes. Il se rappelait le cas d'une OAD qui avait refusé de réduire automatiquement la sanction d'un sportif. La formulation de l'article révisé était différente. La réduction de la sanction ne serait automatique que si l'OAD et l'AMA s'entendaient. La notion d'automatique n'était donc pas systématique.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils acceptaient cette proposition sur les sanctions.

Il enchaîne avec la septième diapo sur les sports d'équipe. En somme, l'article stipulait qu'il revenait aux sports eux-mêmes, à l'organisateur de l'événement ou à l'instance pertinente de décider de la sanction, et ce, parce qu'il était impossible

d'adopter et d'appliquer une formule ou une règle unique dans le cas des sports d'équipe. Il demandait aux membres s'ils étaient satisfaits de cette proposition.

Le prochain point touchait la période de prescription. M. Young avait déjà expliqué les différences entre celle de 10 ans et celle de 14 ans pour la conservation des échantillons. Il demandait aux membres s'ils étaient satisfaits de cette proposition.

Le prochain point, présenté sur la huitième diapositive, touchait l'éducation. Il rappelait que cette composante avait été renforcée dans le Code.

M. YAMAWAKI dit que, lors des dernières réunions, le Japon avait parlé de l'importance de l'éducation antidopage en milieu scolaire. Il était heureux de constater que l'AMA avait renforcé cette composante dans l'article 18.1. Le Japon jugeait important de promouvoir l'éducation antidopage dans les écoles.

LE PRÉSIDENT répond que le Japon accordait beaucoup d'importance à l'éducation et l'avait mentionné à maintes reprises dans le passé. Il enchaînait avec le point suivant où il était stipulé que : la compétence de l'AMA d'effectuer des contrôles et des enquêtes de son propre chef est incluse dans l'entendue de ses responsabilités (articles 20.7.8 et 20.7.10).

M. JURITH croyait que l'AMA devait fournir aux gouvernements plus de détails sur les enquêtes. Quel serait le rôle de l'AMA à ce chapitre? Quelle serait la portée des enquêtes? Comment l'AMA réaliserait-elle les enquêtes? Comment ces enquêtes rejoindraient-elles les lois nationales ou les règles des forces de l'ordre, des ONAD, des ORAD et des FI? Il se posait plusieurs questions sur la mise en pratique de cet article. Si elle empruntait cette voie, l'AMA devait fournir, à l'avance et avant l'approbation du Code, des informations sur les ressources requises. Pour effectuer des enquêtes efficaces, l'AMA devait recourir à du personnel qualifié, faute de quoi elle pourrait avoir beaucoup de problèmes. Il demandait donc à l'AMA de fournir plus de détails sur ce point, notamment ses intentions, les raisons justifiant cette responsabilité étendue, la mise en pratique, etc.

LE DR SCHAMASCH fait remarquer un point : si l'AMA avait le pouvoir de réaliser des contrôles de son propre chef, l'ajout de « tel qu'autorisé par les autres OAD » dans l'article était-il nécessaire? N'était-ce pas contradictoire? L'information sur l'autorisation des autres OAD n'était-elle pas superflue?

LE PRÉSIDENT explique comment il souhaitait que l'AMA exerce ses pouvoirs d'enquête. Il raconte que l'AMA s'était rendue au Kenya le mois précédent et qu'un sportif kényan de haut niveau avait avoué s'être dopé. Initialement, les médias télévisés allemands avaient dévoilé l'affaire et ce sportif avait déclaré que tout le monde se dopait. L'AMA avait recommandé aux autorités du Kenya de réaliser une enquête indépendante afin de faire la lumière sur les déclarations de ce sportif et de vérifier si ces problèmes subsistaient réellement au Kenya, selon les dires du sportif. Lors de sa visite au Kenya, il avait abordé la question à nouveau et avait insisté sur la nature indépendante de l'enquête auprès du ministre et du CNO. Le président d' Athletics Kenya avait annulé leur rencontre pour une raison qu'il ignorait encore à ce jour. À Athletics Kenya, on avait déclaré qu'il n'y avait aucun problème en accusant les entraîneurs des autres parties du monde d'être à l'origine de tout ce tumulte. Il avait fait expulser tous les entraîneurs du pays en niant à nouveau le problème. À son retour du Kenya, il avait écrit aux autorités et avait insisté sur la tenue d'une enquête indépendante, ne serait-ce que pour prouver au reste du monde que le Kenya n'avait rien à se reprocher. On lui avait assuré que l'enquête se ferait, mais il en doutait fortement. Quand quelqu'un niait haut et fort l'existence de problème, l'AMA se contenait d'acquiescer sans agir. En ajoutant cet article dans le Code, on ne cherchait pas à donner à l'AMA tous les pouvoirs, mais plutôt à lui permettre d'interroger les sportifs – ou d'autres parties –, de vérifier les faits et de découvrir la vérité. Que l'AMA obtienne la collaboration des sportifs et découvre la vérité, cela restait à voir, mais dans ce cas-ci, elle se dotait d'outils plus efficaces. La décision dans l'affaire Armstrong avait clairement démontré que la possibilité de poser des questions et la corroboration indépendante des nombreux témoins avaient porté fruits.

L'AMA n'était pas une agence de contrôle, mais consacrait une partie de son budget annuel aux contrôles. Elle les réalisait elle-même ou chargeait une autre instance de les faire lorsqu'elle le jugeait important. Le processus n'était pas toujours efficace et la situation pouvait changer. À la lumière de l'épisode au Kenya, il croyait que les choses avanceraient plus vite si l'AMA pouvait écrire officiellement dans ses correspondances qu'elle pouvait désormais réaliser elle-même des enquêtes lorsqu'un gouvernement ne prenait pas les mesures nécessaires. À l'heure actuelle, l'AMA demandait des enquêtes, sans résultats. C'était pourquoi il croyait que l'AMA devait avoir de tels pouvoirs pour que sa lutte contre le dopage dans le sport soit efficace. Quant à sa portée, elle était assez limitée.

M. YOUNG conclut en disant que le président avait bien expliqué la situation. En réponse à M. Jurith, qui se demandait comment le tout serait mis en pratique, il dit que le fait que l'AMA dispose de tels pouvoirs était une très bonne chose. L'USADA le reconnaissait aussi.

Concernant le commentaire du Dr Schamasch sur l'article 20.7.8, l'intention était d'avoir deux options : l'AMA pouvait réaliser des contrôles de son propre chef ou mandater une FI de le faire, si on le lui demandait. On pouvait certainement remplacer le terme « autorisé » par « requis », plus approprié dans le contexte. Il dit qu'il en prenait bonne note.

M. JURITH dit qu'il ne voulait pas trop insister sur ce point, mais qu'il devait y revenir. Il avouait avoir mal saisi certains détails et ne comprenait pas en quoi le fait de donner à l'AMA le pouvoir de réaliser des contrôles et des enquêtes allait régler les problèmes qu'il venait de soulever par rapport à l'application. Quel était le lien entre l'AMA et les ONAD ou les FI en matière de fonctions et de responsabilités – ou encore entre l'AMA et les forces de l'ordre nationales potentiellement impliquées dans une enquête de dopage? À son avis, le problème se situait au niveau des compétences – ou de l'absence de compétences – des partenaires de l'AMA. Si cela constituait un problème, l'AMA devait peut-être envisager de consacrer des ressources à ce chapitre plutôt que de créer une unité des enquêtes à l'AMA. Il se demandait toujours comment les choses tourneraient.

LE PRÉSIDENT supposait que l'AMA suivrait la même procédure que lors des contrôles. Habituellement, elle mandatait une autre instance pour réaliser les contrôles. Si l'article était adopté, l'équipe responsable se pencherait certainement sur tous les aspects pratiques. L'article permettait à l'AMA d'être plus efficace. À son avis, et aux dires de plusieurs collègues, l'AMA devait avoir la possibilité de poser toutes les questions voulues quand d'autres refusaient de le faire. Cependant, il n'était pas prêt à expliquer les détails en long et en large à l'heure actuelle. Si le Code – et cet article – était approuvé en novembre 2013, le Comité exécutif devrait proposer des moyens et organiser les ressources afin que l'AMA puisse exercer ce pouvoir, en vertu du Code. Pour l'heure, il ne pouvait pas répondre à la question.

M. ODRIOZOLA dit que si l'on tenait compte de l'évolution actuelle des pratiques antidopage et de ce qui avait été mentionné sur le cas de l'USADA et sur l'importance des analyses non analytiques, l'Europe approuvait l'ajout de cet article permettant à l'AMA de réaliser des contrôles et des enquêtes. À la lumière des discussions, il croyait toutefois que le texte de l'article méritait d'être clarifié.

LE PRÉSIDENT demandait si certains s'opposaient à la proposition. Il présumait que la majorité approuvait l'article qui étendait les pouvoirs de l'AMA en matière de contrôles et d'enquêtes. Quant à la façon de procéder, elle serait déterminée en temps opportun. Même si l'AMA intégrait cette proposition à la version provisoire, rien n'était officiel pour l'heure. Le dernier mot reviendrait au Conseil de fondation en novembre 2013.

M. JURITH dit que cette proposition avançait un tout nouveau concept qui changerait grandement l'étendue des responsabilités de l'AMA. L'AMA clamait qu'elle n'était pas une agence de contrôle, mais un organisme de réglementation. L'AMA cherchait-elle à devenir un organisme d'enquête? Ceci ramenait au cœur des discussions tenues un peu plus tôt sur les priorités et les ressources. Cette nouvelle mesure impliquait beaucoup

plus qu'un simple changement de la durée de prescription. On demandait ici au Comité exécutif d'approuver une proposition impliquant d'importants changements. À la lumière des points qu'il avait soulevés, il croyait qu'il ne suffisait pas de dire : Attendez que l'article soit adopté et nous vous expliquerons plus tard comment il sera mis en application. » Selon lui, une telle réponse était inappropriée.

LE PRÉSIDENT rétorque qu'à ce stade-ci, il souhaitait que cette proposition soit intégrée à la prochaine version provisoire. Pour dissiper les inquiétudes de M. Jurith, il proposait de demander à la direction de préparer un document soulignant les issues possibles avant que le Comité exécutif ne rende sa décision. Il rappelait que le Comité exécutif ne devait prendre aucune décision officielle aujourd'hui; il devait simplement approuver la prochaine version provisoire.

M. JURITH remerciait le président et lui dit que cette option était acceptable.

LE DR SCHAMASCH fait référence à l'article 23.5.1 et à la période de suspension de deux ans. Il demandait si le Comité exécutif devait approuver d'autres critères, outre la période. La diapo faisait référence à une période de deux ans.

M. YOUNG répond que cette décision revenait au Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT dit que l'idée était de permettre au Comité exécutif d'éviter des problèmes rencontrés par l'AMA dans le passé, en l'occurrence la présentation d'un rapport sur la conformité simultanément à une révision importante du Code. N'était-il pas plus logique de présenter un rapport sur la conformité après l'adoption du nouveau Code? L'objectif était d'accorder une certaine souplesse au Comité exécutif et de lui laisser décider du moment opportun pour présenter un tel rapport. Il demandait aux membres s'ils avaient d'autres questions sur l'article 23.5.1.

M. YOUNG dit que le président avait répondu à la question.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils approuvaient cette proposition.

À la diapo 9, l'un des principaux changements concernait les principes de proportionnalité et des droits de la personne. M. Young y avait déjà fait référence. Il présumait que les membres avaient eu l'occasion d'examiner la proposition et que sa formulation permettait de dissiper les inquiétudes exprimées plus particulièrement par les gouvernements d'Europe. Il demandait aux membres s'ils approuvaient cette proposition.

La diapo 10 portait sur l'article 22. Les membres avaient exprimé des inquiétudes par rapport au libellé de l'article, notamment la participation des gouvernements. L'équipe avait arrimé le langage de l'article à celui de la Convention de l'UNESCO. Dans son intervention en matinée, M. Young avait expliqué que l'article 22 référait aux attentes et non aux obligations des gouvernements. Un commentaire précis avait été ajouté à la fin de l'article 22 afin de renforcer la terminologie déjà employée dans le texte, précisant que les dispositions de l'article 22 du Code constituaient les « attentes des partenaires » et non les obligations des gouvernements. Cette proposition, si elle était approuvée, permettrait à l'AMA d'être beaucoup plus efficace, surtout lors de collaborations avec d'autres instances.

M. YAMAWAKI se prononçait à titre de membre du Comité exécutif représentant l'Asie. Il faisait référence à l'article 22.2, qui exigeait que les gouvernements mettent en place une base légale pour le partage d'informations. Il dit que les pays asiatiques avaient les mêmes préoccupations que les gouvernements d'Europe. Comme la situation de l'antidopage était très différente d'un pays à l'autre en Asie, il croyait que chaque pays devait avoir la possibilité de mettre en place des mesures correspondant à leurs situations propres, plutôt qu'une base légale unique. Il précisait que l'article 22.2 ne constituait pas une obligation des gouvernements de chaque pays.

M. MCQUAID dit qu'il souhaitait aborder deux points soumis par l'ASOIF. L'un concernait l'article 13.4.1 - ou les appels d'AUT. À l'heure actuelle, un sportif à qui on refusait une AUT pouvait faire appel devant le Comité pour les AUT de l'AMA. Dans la

nouvelle version du Code, le sportif ne pourrait plus faire appel devant ce comité; il devrait désormais s'adresser directement au TAS. À son avis, le TAS n'était pas une instance capable de traiter les AUT médicales. En outre, cela impliquerait davantage de coûts. Le deuxième point concernait l'article 7.1.1. Si l'AMA réalisait un contrôle affichant un résultat positif, elle déciderait de l'organisme chargé de la gestion des résultats, à savoir la FI ou l'ONAD. À son avis, cette mesure devait être uniformisée, faute de quoi cela pouvait créer des frictions entre les FI et les ONAD. Une telle décision était très subjective et pouvait soulever des problèmes un peu plus tard.

LE PRÉSIDENT dit se souvenir d'un vigoureux débat qui avait eu lieu lors des Internationaux de France, débat qui avait entraîné ce changement. À l'époque, les discussions avaient conduit à une impasse.

M. YOUNG dit qu'il répondrait à la question sur les AUT lorsqu'il parlerait du Standard international pour l'AUT, mais invitait M. McQuaid à la lui rappeler s'il oubliait par inadvertance. Concernant les contrôles de l'AMA et son choix quant à l'organisme chargé de la gestion des résultats, il dit que l'objectif était de permettre à l'AMA d'évaluer la situation et de choisir l'organisme le plus efficace qui soit. Plusieurs n'approuvaient peut-être pas cette mesure, mais elle permettait à l'AMA de choisir l'organisme le plus pertinent et le plus efficace possible pour gérer les résultats.

MME SCOTT fait remarquer que c'était la troisième fois que des changements importants au Code étaient présentés au Comité exécutif; certains changements étaient maintenus, d'autres étaient rejetés, et d'autres revenaient sans cesse sur le tapis. Les membres n'avaient toujours pas parlé de la période de suspension en raison de contrôles manqués – réduite de 18 mois à 12 mois. Elle se demandait si cette période de réduction avait été acceptée et si elle serait inscrite dans le nouveau Code ou si les membres avaient décidé d'en parler plus tard. Elle voulait en savoir plus à ce sujet.

M. YOUNG répond que l'équipe avait tenté de recenser les secteurs où on notait des changements entre les versions 1 et 2 ou les secteurs sans changement. La question des trois contrôles manqués au cours d'une période de 12 mois - plutôt que 18 mois - avait été abordée lors de la première version provisoire et n'avait suscité aucune controverse particulière. Les membres en avaient discuté, mais étaient parvenus à un consensus. Telle était la méthode employée par l'équipe.

LE PRÉSIDENT soutenait néanmoins que cela n'empêchait pas Mme Scott d'aborder ce point, si elle le voulait.

M. ODRIOZOLA aborde la question de la définition de « sportif », présentée dans l'annexe 1, à la fin du Code. Il croyait que la nouvelle définition portait à confusion et proposait que l'on rétablisse deux phrases dans le texte, à savoir : « Les organisations nationales antidopage n'ont pas l'obligation, toutefois, d'appliquer tous les aspects du Code à ces personnes. Des règles nationales particulières peuvent être établies pour le contrôle du dopage dans le cas des concurrents qui ne sont pas de niveau international ni de niveau national, sans créer de conflit avec le Code. » Ces deux segments avaient été supprimés et les gouvernements d'Europe demandaient qu'ils soient réintégrés.

LE PRÉSIDENT demandait si les gouvernements avaient fait cette demande par écrit à l'équipe et demandait à M. Young s'il en était au fait. Lui-même ne comprenait pas très bien ce changement.

M. YOUNG dit que l'équipe avait lu attentivement chacun des commentaires soumis et qu'elle n'avait aucune intention de modifier la définition de « sportif » dans le Code. L'équipe avait certes tenté de simplifier le Code ou de le rendre plus succinct, et avait remplacé ces deux phrases par un court segment de huit mots, à savoir « mais n'ont aucune obligation de le faire ». La définition était plus courte, mais le message restait le même. Si certains membres croyaient que ce choix de mots altérait le message, l'équipe pouvait certainement reprendre la formulation d'origine. L'équipe avait simplement tenté de rendre le Code plus succinct.

LE PRÉSIDENT dit que l'Europe aurait l'occasion de revenir sur ce point. Il remerciait les membres pour leurs commentaires constructifs qui permettraient à l'équipe de préparer la dernière version provisoire du Code. Le Comité exécutif reprendrait les discussions en mai prochain et ferait les recommandations pertinentes à temps pour la réunion de novembre.

Il poursuit en disant que les quatre autres documents touchaient les Standards internationaux. Il laissait à M. Young le soin de présenter les principaux changements.

M. YOUNG dit que sa présentation sur le Standard international pour les laboratoires était beaucoup plus brève que celle sur le Code. Il présenterait les changements les moins techniques. Le premier touchait l'accréditation ISO. Avant qu'un laboratoire n'obtienne son accréditation ISO, il devait présenter le processus relatif à la validation des méthodes à l'inspecteur ISO, aux fins d'approbation. Or, il n'était pas rare de voir des avocats de la défense demander de voir toute la documentation relative à la validation des méthodes afin de les évaluer individuellement. L'AMA avait réussi à expliquer aux arbitres que cette tâche revenait aux responsables de l'accréditation ISO et non au panel du TAS. Ce point était précisé dans le standard.

Le deuxième point touchait les changements à la procédure de suspension d'un laboratoire. Il y avait actuellement des périodes fixes automatiques. Dans la nouvelle clause, la suspension de l'accréditation d'un laboratoire ne serait plus en vigueur aussitôt que l'équipe d'experts de l'AMA jugerait satisfaisante la situation du laboratoire. La suspension de l'accréditation d'un laboratoire serait maintenue tant que l'équipe d'experts de l'AMA n'était pas satisfaite de la situation ou des correctifs apportés.

Le troisième point portait sur l'évaluation de la performance, qui serait plus rigoureuse. Le changement au SIL prévoyait que l'AMA analyserait trois échantillons en double aveugle et que deux faux négatifs dans ces trois épreuves engendreraient une suspension.

Sur la deuxième diapo, il était question d'analyses additionnelles des échantillons (réanalyse). Le SIL révisé présentait une série de points, tous nouveaux. L'un d'eux traitait du moment de conservation, l'autre de la conservation jusqu'à 10 ans, l'autre du rescallage du flacon de l'échantillon A, mesure qui permettrait de conserver les deux échantillons A et B et de réaliser des analyses auprès de l'échantillon A sans devoir convoquer le sportif à l'ouverture du flacon de l'échantillon B. Au point suivant, on précisait que les OAD pouvaient choisir le laboratoire qui effectuerait les analyses additionnelles. La raison : parce que des échantillons étaient parfois entreposés dans un laboratoire autre que le laboratoire ayant initialement effectué les analyses. Au dernier point, on décrivait en détail la procédure liée à la chaîne de possession et à la conservation de la documentation en matière de conservation des échantillons. Ce faisant, on souhaitait éviter tout problème judiciaire si l'un des échantillons conservés affichait un résultat d'analyse anormal.

LE DR SCHAMASCH fait référence à la première diapositive. Il approuvait la proposition, mais se demandait si le texte pouvait inclure la mention « sauf pour les dispositions prévues à l'article 4.4.11 », portant sur la flexibilité de la portée d'accréditation dont l'approche était particulière. Il demandait que le paragraphe mentionne cette exception.

M. YOUNG acceptait cette suggestion.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils approuvaient les changements au Standard pour les laboratoires (SIL).

M. YOUNG enchaîne avec le Standard international pour la protection des renseignements personnels. À l'article 5.3, on avait ajouté le sous-article 5.3d, dans lequel il était précisé que les organisations antidopage pouvaient traiter les renseignements personnels à d'autres fins que celles prévues aux articles 5.3a, 5.3b et 5.3c afin de lutter efficacement contre le dopage dans le sport, pourvu que les OAD documentent leurs processus.

La deuxième diapo abordait le partage de renseignements avec les forces de l'ordre, mesure jugée pertinente si documentée et si adoptée en vertu de législations nationales.

Sur cette même diapo, il notait le changement au premier paragraphe voulant que le partage des renseignements soit possible non seulement avec les forces de l'ordre et les autorités gouvernementales, mais aussi avec les « autres autorités », par exemple des entraîneurs ou un ordre professionnel de médecins. Le segment à la fin de l'article 8.3c précisait qu'une organisation qui partageait des renseignements avec les forces de l'ordre devait le faire en vertu des lois et des règlements nationaux en vigueur.

L'article 9.6 était nouveau, mais somme toute assez explicite. En cas d'atteinte à la sécurité des renseignements, l'OAD devait en informer les sportifs – ou autre personne pertinente. Cette pratique référait à l'adoption de pratiques exemplaires en matière de protection des renseignements personnels. Ceci couvrait les principaux changements à ce standard.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptaient ces changements.

M. YOUNG enchaîne avec les Standards internationaux de contrôle. Il y avait très peu de changements liés au prélèvement des échantillons. L'un des principaux changements touchait l'utilisation efficace par l'AMA de ses ressources limitées afin de dissuader et de démasquer les tricheurs. Il était ici question de contrôles efficaces ou intelligents.

Historiquement parlant, la question liée aux informations sur la localisation avait suscité beaucoup de discussions. Dans plusieurs cas, il était impossible de réaliser des contrôles hors compétition efficaces sans informations sur la localisation, mais cela ne s'appliquait pas dans tous les cas. On avait noté un problème qui subsistait depuis longtemps. Pour plusieurs OAD, il semblait y avoir une dissociation entre les efforts pour recueillir des informations sur la localisation et l'utilisation de ces informations pour effectuer des contrôles. On imposait aux sportifs le fardeau accablant de fournir des informations sur leur localisation, sans pour autant réaliser de contrôles auprès de ces sportifs. Cet article mettait l'accent sur l'efficacité des contrôles hors compétition, et ce processus incluait les informations sur la localisation. L'article accordait désormais plus de souplesse aux OAD en leur permettant d'identifier les sportifs des groupes cibles soumis aux contrôles, tenus de se conformer pleinement aux exigences les plus strictes à cet égard (sept jours sur sept - période quotidienne de 60 minutes), et en leur donnant la possibilité d'imposer des exigences moins strictes à certains sportifs, selon le cas.

La diapo suivante présentait un changement auquel Mme Scott avait fait référence un peu plus tôt. L'équipe avait modifié le libellé de ce standard international pour l'arrimer au nouveau libellé du Code. La disposition stipulait qu'il y avait violation d'une règle antidopage lorsqu'un sportif cumulait trois manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation ou trois contrôles manqués pendant une période de 12 mois – et non de 18 mois comme le prévoyait la version actuelle.

Son dernier commentaire était d'ordre général. Il dit que l'équipe envisageait de créer un nouveau standard international pour la gestion des résultats. La gestion des résultats était abordée dans le Code et dans différents standards internationaux, mais la création d'un standard distinct serait certainement très utile et abrégait le Code.

LE DR SCHAMASCH dit qu'il était entièrement d'accord avec la proposition sur les informations sur la localisation, mais craignait que cela n'ouvre la porte à toutes sortes d'interprétations par rapport à ce qui était nécessaire ou non nécessaire. Le fait d'accorder plus de souplesse pouvait donner suite à une foule d'interprétations différentes. Ceux qui n'approuvaient pas le principe des informations sur la localisation pouvaient en profiter pour saisir la balle au bond et créer des remous. En tant qu'avocat, M. Young pouvait très bien comprendre.

M. YOUNG lui répond qu'il était peut-être avocat, mais pas magicien! Néanmoins, ce commentaire était pertinent. Lorsque l'AMA avait initialement imposé l'exigence des informations sur la localisation, les critères n'étaient pas clairement définis et les OAD avaient fait ce qu'elles voulaient. L'AMA avait ensuite présenté un principe des

informations sur la localisation s'appliquant à tous, mais cela n'avait pas très bien fonctionné non plus, parce que les sportifs fournissaient des informations et les OAD ne s'en servaient pas pour réaliser des contrôles. La nouvelle option constituait un bon compromis et une amélioration par rapport à celle adoptée par l'AMA en 2003. Il reconnaissait néanmoins que le commentaire du Dr Schamasch était pertinent.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils approuvaient ces changements aux SIC, tels que présentés par M. Young.

M. YOUNG enchaîne avec le Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. L'équipe avait retiré certains éléments des AUT du Code pour les intégrer au SIAUT. Elle avait aussi clarifié et simplifié les conditions en vertu desquelles une AUT était octroyée. Si les règles étaient respectées, on souhaitait une meilleure reconnaissance mutuelle des AUT octroyées par les différentes organisations. Le point sur l'autorité responsable du processus d'AUT avait suscité beaucoup de discussions et de controverses. Dans la version provisoire actuelle du SIAUT, l'ONAD était l'instance responsable de l'octroi des AUT aux sportifs de niveau national et aux sportifs qui ne compétitionnaient pas à l'échelle internationale. La FI était l'instance responsable de l'octroi des AUT aux sportifs de niveau international ou en compétition lors d'un événement international désigné. Les organisateurs de grandes manifestations sportives étaient responsables de l'octroi des AUT aux sportifs participants à leurs événements, et ce afin de s'assurer qu'ils soient tous sur le même pied d'égalité. Le refus d'une AUT pour leurs événements n'affectait aucunement une AUT octroyée par une ONAD ou une FI pour d'autres compétitions. Pour les Jeux olympiques, c'était le CIO qui tranchait. Cependant, les AUT octroyées (ou refusées) pour les Jeux olympiques n'invalidaient pas les AUT octroyées pour les compétitions nationales ou internationales. La version provisoire actuelle présentait une règle différente pour les FI, qui avait suscité beaucoup de débats. La situation était relativement simple dans le cas d'un sportif de niveau international : c'était la FI qui prenait la décision ultime en matière d'AUT. Dans le cas d'un sportif de niveau national participant à une compétition internationale, ce dernier devait obtenir l'AUT d'une FI pour cet événement. Si l'AUT était refusée, l'AUT nationale disparaissait. Selon lui, cet aspect susciterait certainement des discussions. Concernant la reconnaissance des AUT, le libellé proposait que les OAD reconnaissent les AUT des autres instances sauf si cette OAD croyait que les conditions n'étaient pas respectées. On souhaitait ici une meilleure reconnaissance. On avait resserré les conditions afin d'améliorer la situation, mais il ne savait pas à quel point.

Le prochain changement était important. On accordait plus de souplesse aux OAD pour l'octroi d'AUT rétroactives. Il revenait à chaque OAD chargée d'octroyer des AUT de décider des catégories de compétiteurs admissibles à de telles AUT. L'idée était pertinente dans le cas d'un marathon, par exemple. Cet événement réunissait à la fois les meilleurs coureurs du monde et une foule de coureurs plus âgés qui ne demandaient pas d'AUT. Ceci permettait à l'IAAF de dire que les sportifs de niveaux international et national devaient obtenir une AUT et que les coureurs plus âgés pouvaient obtenir une AUT rétroactive. Cela était tout à fait logique. Dans la version provisoire actuelle, la décision revenait aux OAD; elles pouvaient décider d'accorder des AUT rétroactives à tout le monde.

Dans le deuxième changement, on précisait le rôle de l'AMA en matière de révision. Il dit qu'il reviendrait bientôt sur le commentaire de M. McQuaid. À l'heure actuelle, ADAMS comptait quelque 21 000 AUT, dont la révision était assurée par l'AMA. Mais, tout le monde s'entendait pour dire qu'une telle utilisation des ressources limitées de l'AMA était contre-productive. À l'heure actuelle, plusieurs se demandaient ce qui se passait lorsqu'un sportif de niveau national ou international se présentait à l'AMA et lui demandait de réviser une décision d'AUT refusée. L'USADA avait pris une initiative administrative et avait décidé que seules les AUT des sportifs de haut niveau seraient révisées, et ce, parce que la charge de réviser toutes les AUT était trop lourde. Le Code stipulait clairement que si un sportif inclus dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles demandait à l'AMA de revoir une AUT refusée, l'AMA le faisait. En revanche, si

tout autre sportif faisait une demande semblable à l'AMA, cette dernière pouvait décider, à sa discrétion, de revoir ou de ne pas revoir la décision. L'AMA pouvait aussi, de sa propre initiative, revoir les AUT accordées ou refusées à un sportif. Il s'agissait d'une question de ressources. Si un sportif n'était pas satisfait du refus d'une AUT ou si un autre organisme n'était pas satisfait de l'octroi d'une AUT, un processus d'appel était mis en place. Pour les sportifs de niveau international, l'appel se faisait auprès du TAS. M. McQuaid avait dit que le TAS était un monde d'avocats et non de médecins et qu'il ne constituait pas la meilleure instance pour régler une telle question. Il n'avait pas complètement tort. Néanmoins, le TAS demeurait une instance d'appel efficace dans les cas d'AUT. Le TAS n'était peut-être pas composé d'experts scientifiques, mais il saisissait relativement bien les cas impliquant des allégations de violations des règles scientifiques. Outre le TAS, il se demandait quelle instance pouvait évaluer les refus d'AUT. Les sportifs avaient le droit de faire appel. L'antidopage reposait sur deux bases : la compétition équitable et la protection de la santé des sportifs. Et lorsqu'un sportif médecin déclarait que l'AUT était nécessaire pour la santé d'un sportif, il était important d'en discuter.

M. MCQUAID dit que l'explication de M. Young n'avait fait que compliquer la question. S'il avait bien compris, le système restait inchangé pour un sportif inclus dans un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles dont l'AUT était refusée. Seuls les autres sportifs devaient s'adresser au TAS. Il demandait à M. Young s'il avait bien compris.

M. YOUNG lui répond qu'il avait bien compris. Et ces autres sportifs pouvaient être de niveau international ou national. Ceux-ci pouvaient s'adresser à l'AMA, mais l'AMA pouvait revoir ou non leurs demandes, à sa discrétion. Vu les 21 000 AUT enregistrées dans ADAMS, il s'agissait purement d'une question de ressources.

LE PRÉSIDENT croyait que le Dr Vernec serait le premier à dire que l'AMA ferait de son mieux. Pour arriver à tout revoir, l'AMA devrait embaucher trois autres médecins à temps plein.

LE DR SCHAMASCH avait deux questions. Il supposait la situation suivante : Si une FI accordait une AUT à un athlète olympique et que le Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) des Jeux olympiques n'était pas satisfait de cette décision, pouvait-il (le sportif) faire appel auprès du CAUT de l'AMA? Cela avait été fait à Beijing. Deuxièmement, il se disait préoccupé par le fait qu'une AUT se retrouve devant le TAS. Qu'advenait-il de la confidentialité des renseignements médicaux? Le TAS était composé d'avocats et la plupart des AUT renfermaient des renseignements médicaux, dont la confidentialité était garantie. Comment l'AMA comptait-elle gérer cette question?

M. YOUNG explique comment les choses se passeraient en vertu du nouveau SIAUT, nommément dans le cas des Jeux olympiques. Ici, la FI accorderait une AUT, elle se rendrait ensuite au CAUT du CIO qui pourrait décider que l'AUT n'était pas appropriée et ne s'appliquait pas aux Jeux olympiques.

LE DR SCHAMASCH croyait que le CIO devait faire appel auprès de l'AMA.

M. YOUNG répond qu'en vertu de la nouvelle règle, le CIO pouvait décider qu'une AUT ne s'appliquait pas pour les Jeux olympiques. Il reviendrait ensuite au sportif ou à la FI de porter cette décision en appel devant le TAS. La règle donnait au CIO le pouvoir de renverser une AUT. Quant au sportif, il pouvait faire appel s'il n'était pas satisfait de cette décision.

LE DR SCHAMASCH dit que toutes les AUT devaient être appuyées par des informations médicales, et que leur confidentialité était assurée.

M. YOUNG dit qu'il composait avec ce genre de situation en tout temps, parce que les cas d'AUT faisaient régulièrement l'objet d'appel. Le TAS devait aussi composer avec cet aspect, et les tribunaux et les avocats respectaient toujours la confidentialité des renseignements médicaux.

LE DR SCHAMASCH demandait à M. Young s'il avait déjà eu des problèmes avec les différents ordres de médecins.

M. YOUNG dit qu'il avait eu moins de problèmes avec les avocats qu'avec les médecins. Comme il était le seul membre de sa famille qui n'était pas médecin, il disait cela avec une certaine appréhension.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils acceptaient les changements proposés au SIAUT. Au nom du Comité exécutif, il remerciait Messieurs Young et Andersen et l'équipe de rédaction qui avaient passé d'innombrables heures à préparer ces documents, notamment en recueillant et en évaluant les commentaires soumis, et en se penchant longuement sur les différents aspects. Tous ces efforts étaient grandement appréciés. En fin de compte, il était persuadé que les versions finales contribueraient à améliorer les activités de l'AMA. Une telle rigueur était essentielle et l'expertise de l'équipe était notable. Il souhaitait la meilleure des chances à tout le monde pour la suite des travaux. Il savait qu'il restait encore beaucoup de pain sur la planche, surtout lors pendant le premier trimestre de 2013. Le Comité exécutif se pencherait à nouveau sur cet important dossier à sa prochaine réunion. Il ajoute que les choses avaient progressé. D'autres commentaires seraient soumis, mais c'était ce que l'AMA recherchait au terme d'un tel exercice.

DÉCISION

Il est pris note de la révision du Code et des Standards internationaux.

8. Éducation

– 8.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. JURITH dit qu'il était très heureux de collaborer avec le Comité exécutif et appréciait l'accueil chaleureux qu'on lui avait réservé, même celui de M. Reedie.

Il dit que l'éducation était une composante essentielle dans la lutte contre le dopage dans le sport et remerciait M. Ward, qui avait quitté la fonction publique, pour son travail. Ses efforts avaient contribué à l'efficacité du Comité Éducation. À la réunion du Comité exécutif de mai, les membres avaient reçu un compte rendu de la réunion du Comité Éducation tenue à Montréal en avril. Il était heureux de rapporter que le Comité Éducation continuait de remplir le mandat confié par le Comité exécutif. Il dit que le projet Université avec la Fédération internationale du sport universitaire (FISU) avait progressé et que le programme Génération Franc Jeu continuait de prendre de l'ampleur. Il serait d'ailleurs présenté aux Jeux scolaires sud-américains de Natal (Brésil) plus tard cette année.

La nouvelle bibliothèque en ligne était très utile pour les partenaires. On comptait améliorer cet outil afin qu'il présente plus d'informations sur les activités et les ressources de l'AMA. En outre, il était heureux d'annoncer que l'AMA développait un nouveau programme d'apprentissage en ligne destiné aux sportifs d'élite, programme fidèle aux discussions tenues plus tôt au sujet des informations transmises aux sportifs, particulièrement en temps de révision du Code. En outre, ce programme transmettrait aux sportifs des informations de base, ainsi que des outils portant sur les décisions d'ordre moral. Le Comité Éducation avait accepté la recommandation d'organiser des symposiums régionaux sur l'éducation pour développer les capacités en éducation des régions dans le besoin. Un sondage sur cette question avait été réalisé en 2011. Récemment, la région asiatique, en collaboration avec CHINADA, avait organisé avec succès un symposium sur l'éducation à Shanghai. Quelque 50 participants de 24 pays de la région y avaient assisté.

Il dit que le mois dernier, M. Ward et lui avaient discuté du programme de bourses pour la recherche en sciences sociales. Cette année, le programme avait reçu des demandes de 18 pays, et chacune avait fait l'objet d'un examen attentif par le Comité. Il souhaitait que M. Koehler fournisse aux membres un aperçu des projets de recherche retenus qui seraient soumis à l'approbation du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT dit qu'il avait eu l'occasion d'assister au symposium de Shanghai. Il tenait à féliciter le département Éducation pour son travail et à remercier CHINADA pour son accueil. L'événement avait porté fruits et les participants avaient présenté des questions et demandes très pertinentes et intéressantes. Il était convaincu que ce symposium régional porterait ses fruits à long terme. Il avait beaucoup apprécié l'événement.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

– **8.2 Projets de recherche en sciences sociales**

M. KOEHLER dit que les dossiers des membres renfermaient des informations sur les projets de recherche en sciences sociales, mais qu'il ferait un compte rendu sur les projets soumis à l'approbation des membres, au nom du Comité Éducation et du groupe de travail ad hoc. L'AMA avait reçu 32 demandes de 18 pays, dont la répartition était présentée sur la diapositive. L'AMA recevait plusieurs demandes de l'Europe, mais continuait d'inviter les autres régions à présenter leurs demandes. Il expliquait le processus adopté pour ce programme. Dans un premier temps, l'AMA soumettait tous les projets à des réviseurs indépendants. Dès que l'AMA recevait leurs révisions, elle les transmettait au Comité Éducation et au comité de travail ad hoc. Ce dernier révisait toutes les demandes en détail. Le groupe veillait à ce que l'AMA ne finance pas des projets inutilement, juste pour le plaisir, car elle ne disposait que d'un budget de 350 000 \$. Bref, les projets recommandés au Comité Éducation étaient ensuite soumis à l'approbation du Comité exécutif. Le groupe de travail ad hoc était composé de deux membres du Comité Éducation et de deux experts externes en sciences sociales. Ils procédaient à une révision très rigoureuse des projets, en se penchant particulièrement sur leur apport à l'éducation antidopage, leur méthodologie, les résultats escomptés et leur application. Pour aider les partenaires et les chercheurs, l'AMA avait amélioré le formulaire de demande cette année. Elle avait créé un feuillet Question-réponse pour faciliter la soumission des demandes. L'équipe recommandait aujourd'hui six projets, pour un financement total d'un peu plus de 200 000 \$. Le projet ARRIPE, de France, abordait les compétences de vie des sportifs et la façon dont ces compétences pouvaient aider l'AMA à mettre en place efficacement des programmes de prévention. Le projet CONNOR, d'Océanie, se penchait sur les aspects de l'antidopage jugés importants par les partenaires d'Océanie et sur la légitimité du processus. Pour tout programme de prévention, il devait y avoir un potentiel d'appui. S'il n'y avait pas de soutien et si on ne croyait pas en la légitimité de la cause, il n'y avait aucune avancée possible. En évaluant ce volet, on pourrait déterminer les besoins dans la région. Le projet GOULET, du Canada, était une étude à double impact sur les entraîneurs et les sportifs. Il s'échelonnait sur une période de deux ans. Durant cette période, l'AMA référencerait le raisonnement moral des sportifs et leur perception de l'antidopage, elle formerait des entraîneurs, elle leur demanderait de préparer des activités de prévention pour les sportifs puis de les évaluer. L'impact était double. D'une part, on pouvait voir les changements de comportement chez les sportifs et d'autre part, on pouvait voir comment les entraîneurs comprenaient et transmettaient le matériel. Le projet JANN, d'Allemagne, découlait des changements et des développements du programme de recherche en sciences sociales. Il évaluait l'efficacité des ONAD, plus particulièrement en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Norvège, aux Pays-Bas et en Autriche. Cette évaluation se faisait en trois phases : la première évaluait les structures organisationnelles, les règlements et les pratiques de gestion; la deuxième évaluait la performance et l'efficacité en matière de prévention du dopage, et la troisième évaluait les apports, les résultats, les forces et les faiblesses des ONAD et les façons d'accroître leur efficacité en matière de prévention du dopage dans le sport. Le projet KAVUSSANU, du Royaume-Uni, se penchait sur les valeurs morales et établissait des comparaisons entre le Royaume-Uni, le Danemark et la Grèce. L'AMA avait demandé aux chercheurs d'étendre l'étude à l'Asie et d'évaluer le raisonnement moral des sportifs au moyen d'une

étude comparative. Dans ce projet, on se demandait s'il était possible de transmettre un message unique sur les valeurs ou si ce message devait être adapté à chaque pays. Et enfin, le projet LEVY, du Royaume-Uni, se penchait sur les traits de personnalité, et tentait de découvrir les traits qui prédisposaient au dopage et les périodes de vulnérabilité, et ce, afin de cibler des programmes de prévention.

Enfin, il tenait à parler du Prix des jeunes chercheurs. Chaque année, l'AMA encourageait des étudiants de niveau maîtrise à consacrer leur sujet d'étude à la lutte contre le dopage dans le sport et remettait quatre prix de 2 000 \$ aux meilleurs candidats. Le Comité exécutif choisissait les lauréats. Les recommandations se feraient l'an prochain.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres du Comité exécutif d'approuver les projets proposés.

DÉCISION

Les projets de recherche en sciences sociales proposés sont approuvés.

9. Rapport du président du Comité des sportifs

MME MASSE dit que le Comité des sportifs de l'AMA avait tenu sa réunion à Saint-Pétersbourg, les 18 et 19 septembre. L'objectif principal de la réunion était de discuter des dernières versions provisoires du Code 2015 et de recueillir les commentaires des membres du Comité des sportifs sur le Code. Ceux-ci se trouvaient dans les documents de la réunion du Conseil de fondation. Elle dit qu'elle soulignerait quelques points importants abordés à cette réunion.

Le PBA était reconnu comme un outil important dans la lutte contre le dopage dans le sport et ses données devaient être partagées avec toutes les OAD. Il était recommandé d'uniformiser le processus de gestion des résultats; seul un système universel pouvait justifier le « M » de l'Agence mondiale antidopage. Le comité croyait fortement que les sportifs devaient être en mesure de voir leurs résultats dans le PBA. Ils avaient noté qu'il existait du matériel destiné aux administrateurs, mais rien de tel pour les sportifs. On proposait donc de créer du matériel pour les sportifs afin de les informer des objectifs et des détails du PBA. Les membres actifs du Comité de sportifs avaient salué le nouveau module sur la localisation dans ADAMS, dont les améliorations et la convivialité étaient remarquables comparativement à la version antérieure. Ils rappelaient à l'AMA que sa prochaine priorité à cet égard était le lancement d'une application pour téléphones intelligents Android ou iPhone.

Au sujet de la protection des renseignements, le comité croyait que l'Union européenne ne devait pas imposer sa politique au reste du monde.

Les membres continuaient d'inciter les gouvernements à mieux financer les ORAD et les ONAD, afin d'accroître la qualité et la portée de leurs programmes antidopage. Selon le comité, les sportifs ne subissaient pas suffisamment de contrôles hors compétition. On réclamait une éducation de meilleure qualité et plus de fermeté à l'égard des membres de l'entourage qui encourageaient les sportifs à se doper. Il importait donc d'effectuer un virage culturel en ce sens afin que ces individus influents soient tenus responsables.

Les membres avaient également remis en question les coûts du TAS et les difficultés pour les sportifs aux moyens limités d'obtenir une audience équitable. Le comité avait réclamé plus d'informations à la prochaine réunion afin de régler ce problème.

Le comité avait fortement recommandé que le Code 2015 soit communiqué sous forme de concepts et soit décomposé en petites fractions destinées aux différents groupes cibles afin d'assurer une meilleure compréhension des principaux changements.

Les membres avaient aussi discuté des moyens de coopérer avec d'autres groupes de sportifs afin d'expliquer le processus de révision du Code et les points de vue du comité.

Enfin, elle dit que les membres du Comité des sportifs se réuniraient deux fois l'année prochaine. Les dates de réunion coïncideraient avec la révision du Code afin de permettre aux membres d'y contribuer à nouveau. Le Comité des sportifs réitérait ses remerciements au président du Comité des sportifs, M. Fetisov, pour son accueil à Saint-Pétersbourg.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du
Comité des sportifs.

10. Science

– 10.1 Document technique sur l'EPO

LE DR RABIN dit que sa présentation serait brève. Il dit que l'EPO faisait l'objet de nombreuses recherches, pas seulement de la part de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies, mais également de la part de l'AMA. On investissait des sommes importantes dans les analyses d'EPO et le développement de méthodes de détection de l'EPO. Un groupe de travail de l'AMA sur l'EPO se réunissait sur demande. Récemment, il y avait eu des améliorations et des changements importants à la manière d'effectuer des analyses à l'EPO. Les membres du groupe de travail s'étaient réunis et avaient proposé des modifications au document technique sur l'EPO, lesquelles permettraient d'améliorer les analyses et le rendu des rapports pour cette substance. Essentiellement, le groupe avait suivi le processus habituel. Dans un premier temps, le groupe de travail avait formulé des recommandations, qui avaient ensuite été révisées par le groupe d'experts Laboratoires. Une phase de consultation s'était ensuite tenue en juillet et août. Les documents des membres contenaient donc la version révisée du document technique sur l'EPO, aux fins d'approbation. Il ajoute que deux jours auparavant, un groupe d'experts sur l'EPO réunis à Chicago avait proposé un changement de dernière minute au document technique. Il souhaitait informer les membres de ce changement, car il jugeait important de l'intégrer au document technique. Dans l'éventualité où deux méthodes de confirmation étaient mises en œuvre et que ces méthodes produisaient deux résultats différents, le résultat final ne sera pas rapporté comme négatif, mais comme résultat d'analyse atypique. On proposait d'ajouter des informations au début de la section 4.0. À la suite du court paragraphe d'introduction, on ajouterait deux nouveaux points d'information, dont le premier débiterait comme suit : « Quand plus d'une méthode est mise en œuvre pour la procédure de confirmation... » Le deuxième paragraphe se lirait comme suit : « Au cas où les critères d'acceptation et d'identification sont respectés pour une seule des méthodes mises en œuvre pour la procédure de confirmation, l'échantillon doit être rapporté comme résultat atypique. » Il croyait que ces nouvelles informations faciliteraient la transmission de toutes les données pertinentes aux autorités de contrôle et permettraient un meilleur suivi des cas.

M. REEDIE dit qu'il comptait approuver cette proposition.

M. MCQUAID dit que le Dr Rabin venait d'expliquer que les choses progressaient et que plusieurs informations techniques en faisaient foi. Il voulait savoir si les choses avançaient sur le plan des microdoses.

LE DR RABIN dit qu'il y avait des progrès sur le plan de la détection de l'EPO, à savoir une sensibilité accrue. Ceci expliquait l'isoélectrofocalisation actuelle. Il croyait que les limites de détection avaient été atteintes sur le plan de la sensibilité, mais que les découvertes en matière de sensibilité accrue offraient un potentiel prometteur. Les experts du domaine jugeaient important de permettre les procédures de confirmation à l'aide d'une ou de deux méthodes - ou potentiellement les deux méthodes - afin d'aider à révéler les cas de dopage à l'EPO, y compris ceux à l'aide de microdoses.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils approuvaient la version révisée du document technique sur l'EPO, dont l'entrée en vigueur était prévue le 1^{er} mars 2013.

DÉCISION

Le document technique sur l'EPO est approuvé.

– 10.2 Réaccréditation du laboratoire d'Ankara en Turquie

LE DR RABIN dit que l'accréditation du laboratoire d'Ankara avait été révoquée en 2011 à la suite d'une révision de l'AMA confirmant que le laboratoire avait rapporté des faux positifs impliquant le stimulant Modafinil. L'AMA avait appris que le laboratoire souhaitait recouvrer son accréditation; elle discutait avec les responsables du laboratoire depuis plusieurs mois. Le nouveau directeur du laboratoire avait écrit au président de l'AMA, lui signifiant son intérêt de reprendre le processus d'accréditation. Dans sa lettre, il avait demandé à l'AMA de reconnaître les circonstances exceptionnelles dans le cas du laboratoire. Ces circonstances exceptionnelles étaient décrites dans un article du SIL. À la suite d'une évaluation de la demande de réaccréditation et de la situation du laboratoire, l'AMA n'avait constaté aucune circonstance exceptionnelle en vertu de l'article 4.4.12.3 du SIL. Vu l'expertise et l'expérience étendues du laboratoire en matière d'analyses, on croyait que le processus de réaccréditation serait somme toute simple et direct. Il avait été proposé que le Comité exécutif de l'AMA demande au département Science de l'AMA d'amorcer le processus de réaccréditation de ce laboratoire en priorité et de s'assurer que toutes les étapes soient réalisées le plus rapidement possible. Cela dit, il était important de préciser que la durée de la phase d'accréditation dépendrait principalement de l'aptitude du laboratoire à réaliser les différentes étapes requises en vertu SIL pour l'obtention de son accréditation.

LE PRÉSIDENT dit que le premier point à traiter était la réaccréditation du laboratoire et que l'annexe 2 décrivait le processus requis à cet égard. Le laboratoire devait donc respecter plusieurs étapes avant de recouvrer son accréditation complète, et ces étapes pouvaient s'étendre sur une année. En vertu du SIL actuel, lorsqu'une telle situation se présentait, on devait se pencher sur un point : les circonstances exceptionnelles. L'AMA avait-elle réussi à établir des circonstances exceptionnelles dans ce cas-ci? Personnellement, il croyait que le laboratoire de Turquie était important, surtout sur le plan géographique. Ce facteur à lui seul lui indiquait que l'AMA devait faire le nécessaire pour qu'il recouvre son accréditation le plus tôt possible, pourvu qu'il respecte toutes les étapes requises. Au final, il revenait au laboratoire de veiller à la réussite du processus. Il tenait à dire aux membres que ce laboratoire était important et que sa réaccréditation était souhaitable. Il croyait que la décision portait un peu à confusion. Il demandait aux membres du Comité exécutif s'ils étaient prêts à reconnaître des circonstances exceptionnelles dans ce cas-ci. Ce faisant, on pouvait accélérer le processus de réaccréditation. Mais qu'il soit accéléré ou non, le processus aurait bien lieu.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST avoue qu'il était lui-même un peu confus et voulait quelques explications. Le Comité Santé, médecine et recherche recommandait d'accorder la priorité aux laboratoires dont les activités étaient adéquates, mais dont l'accréditation avait été révoquée pour une raison ou pour une autre. Ces laboratoires avaient l'expérience et le bagage nécessaires. Il était donc d'accord pour qu'on leur accorde une certaine priorité, mais hésitait à reconnaître les circonstances exceptionnelles dans ce cas-ci, parce que ce n'était pas pertinent. Le laboratoire avait pris les démarches requises, notamment en admettant son erreur d'avoir rapporté des faux positifs et en informant les parties impliquées. Cependant, il ne pouvait pas considérer ces démarches comme des circonstances exceptionnelles; elles constituaient des mesures habituelles qui s'inscrivaient dans l'ordre naturel des choses pour un laboratoire responsable. Il proposait que l'AMA ne reconnaisse pas les circonstances exceptionnelles telles qu'elles étaient présentées, mais de faire le nécessaire pour accélérer le processus afin d'aider le laboratoire à reprendre ses activités et à mettre en place un système conforme.

M. MOEMI dit que son opinion rejoignait celle du professeur Ljungqvist. La meilleure option était de s'assurer que le laboratoire respecte toutes les étapes décrites dans le document avant que le Comité exécutif n'endosse la réaccréditation. Toutes ces étapes étaient importantes afin de rétablir la crédibilité du laboratoire. Si ce dernier réalisait toutes les étapes avant la prochaine réunion de mai, le Comité exécutif pourrait envisager d'accélérer le processus de réaccréditation. Une fois toutes les étapes réalisées, le Comité exécutif serait en mesure de prendre une décision éclairée à cet égard.

M. REEDIE déclare qu'il se trouvait dans une situation de conflit d'intérêts et qu'il ne prendrait pas part à la discussion. Il demandait que cette divulgation soit consignée dans le procès-verbal.

LE PRÉSIDENT dit qu'un dilemme se posait. Si on examinait le premier point de l'annexe 2, on retrouvait une définition de « circonstances exceptionnelles ». Si on reconnaissait des circonstances exceptionnelles, il était possible d'ajuster le processus d'accréditation. Sinon, le processus était beaucoup plus long. Très honnêtement, il croyait qu'il était grandement temps de réévaluer le concept de « circonstances exceptionnelles » tel qu'il était défini à l'heure actuelle. D'ici là, il fallait se demander quelle voie l'AMA adopterait pour ce processus de réaccréditation : la voie rapide ou l'autre, beaucoup plus longue.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que la direction de l'AMA avait suggéré un amalgame des deux, tel que proposé par le Comité Science. Bien qu'il n'y ait aucune circonstance exceptionnelle dans le cas cité, l'expérience du laboratoire permettait au Comité exécutif de demander au département Science d'amorcer immédiatement - et en priorité - le processus de réaccréditation de ce laboratoire. On accélérerait le processus, comme l'avait suggéré le président plus tôt. La durée requise pour achever ce processus accéléré dépendrait de la réponse du laboratoire à cet égard.

LE PRÉSIDENT voulait savoir si le document en question avait été déposé et remis au Comité exécutif. Il n'était pas au fait de ce document et ne se souvenait pas l'avoir reçu, même s'il savait que des discussions avaient eu lieu à ce sujet. Il semblait désormais exister une proposition permettant à l'AMA de contourner la règle des circonstances exceptionnelles. Était-ce exact? L'AMA souhaitait-elle ou non que le laboratoire reprenne ses activités rapidement? Il fallait examiner cette question attentivement. Il était persuadé que tous les membres souhaitaient voir le laboratoire reprendre ses activités le plus tôt possible et qu'ils trouveraient le bon moyen d'y arriver en respectant les règles actuelles.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST dit qu'il avait essayé d'aider et non de compliquer les choses. Il était dans l'intérêt de l'AMA de réintégrer ce laboratoire en bonne et due forme afin qu'il soit sécuritaire, mais il ne croyait pas qu'il faille utiliser la clause des circonstances exceptionnelles comme excuse, car cela créerait certainement un précédent. Il n'y avait rien d'exceptionnel dans le fait d'admettre une erreur. Malgré l'absence de circonstances exceptionnelles, l'AMA avait de bonnes raisons d'accélérer le processus afin d'aider le laboratoire à reprendre ses activités de façon sécuritaire.

LE PRÉSIDENT dit que le SIL actuel stipulait que l'AMA pouvait accélérer le processus de réaccréditation d'un laboratoire en cas de circonstances exceptionnelles. Voilà pourquoi il croyait qu'il était pertinent d'examiner plus attentivement tout le processus, puisqu'il contournait les intentions de départ. Il dit qu'il relirait la proposition lentement en espérant que les membres puissent s'entendre. La décision révisée stipulait que « À la suite d'une évaluation de la demande de réaccréditation et de la situation du laboratoire, l'AMA n'avait constaté aucune circonstance exceptionnelle en vertu de l'article 4.4.12.3 du SIL. Vu l'expertise et l'expérience étendues du laboratoire en matière d'analyses, on croyait que le processus de réaccréditation serait somme toute simple et direct. Il avait été proposé que le Comité exécutif de l'AMA demande au département Science de l'AMA d'amorcer le processus de réaccréditation de ce laboratoire en priorité et de s'assurer que toutes les étapes soient réalisées le plus rapidement possible. En outre, la durée de

la phase d'accréditation dépendrait principalement de l'aptitude du laboratoire à réaliser les différentes étapes requises en vertu SIL. » Telle était la décision révisée qu'on lui avait présentée. Il demandait aux membres s'ils trouvaient cette proposition claire et s'ils l'endossaient. Il croyait que les membres voulaient tous appuyer cette proposition, mais semblaient enlisés dans les détails.

LE PROFESSEUR GERRARD demandait combien de temps pouvait durer le processus habituel par opposition au processus accéléré.

LE DR RABIN répond que le processus le moins long constaté s'échelonnait de 12 à 15 mois, selon la préparation du laboratoire et de sa performance lors des différentes évaluations. Si l'AMA accélérât le processus, on pouvait compter neuf ou dix mois avant que le laboratoire ne devienne conforme aux règles du SIL, et ce, dans le meilleur des cas.

LE PROFESSEUR GERRARD dit qu'il approuvait la proposition, compte tenu de la rigueur du protocole présenté aux membres. Il était satisfait du fait que l'écart de temps entre les deux différents processus ne soit que de quelques mois.

LE PRÉSIDENT dit comprendre que le professeur Gerrard faisait ici référence au passage stipulé dans l'annexe 2. Le processus aurait lieu d'une manière ou d'une autre, mais il fallait simplement décider du format (habituel ou accéléré). Le fait de reconnaître des circonstances exceptionnelles impliquait que le processus pouvait être accéléré, mais le Comité exécutif n'avait pas reconnu de circonstances exceptionnelles permettant d'accélérer le processus. Quoi qu'il en soit, les membres s'entendaient.

DÉCISION

La proposition concernant la réaccréditation du laboratoire d'Ankara en Turquie est approuvée.

– 10.3 Laboratoire hématologique pour le PBA – JCAC, Tokyo, Japon

LE PRÉSIDENT présente le point sur l'unité mobile d'analyse au Japon et raconte que lui et certains membres du Comité exécutif avaient eu l'occasion de la voir un peu plus tôt cette année. Ce véhicule de conception remarquable constituait un plus. Les concepteurs avaient de quoi être fiers.

LE DR RABIN dit qu'à sa connaissance, c'était la première fois qu'il voyait un laboratoire hématologique – conçu pour recueillir des échantillons sanguins dans le cadre du PBA - dans un camion. L'objectif était que ce véhicule se déplace sur les lieux de compétition et y recueille des échantillons sur place. Sur la diapo à l'écran, les membres pouvaient voir l'unité de plus près, notamment son fonctionnement, ses dimensions, l'espace réservé aux prélèvements et aux analyses. L'AMA avait veillé à ce que les périodes de prélèvement et d'analyse ne se chevauchent pas. Ainsi, lorsque les sportifs se trouvaient dans le camion pour un prélèvement, les techniciens se trouvaient à l'extérieur du véhicule, et les techniciens ne pouvaient faire leurs analyses qu'au moment où les prélèvements étaient complétés. Le laboratoire avait été évalué au même titre que tout autre laboratoire normal, en fonction des critères établis pour les laboratoires hématologiques. Rien ne portait à croire que ce laboratoire ne pouvait pas répondre aux standards de qualité requis dans le cadre du module hématologique du PBA. Il était très heureux de rapporter que l'unité mobile respectait tous les critères techniques et administratifs, notamment ceux du programme EQAAS en matière de laboratoires hématologiques, et que tous les documents d'assurance et les dossiers présentés aux membres étaient conformes. Il s'agirait du premier laboratoire mobile dédié exclusivement aux analyses sanguines dans le cadre du PBA.

LE DR SCHAMASCH dit que cela le faisait rire et lui rappelait une proposition semblable endossée par le prince de Mérode au début des années 80. Ce concept était

excellent et il voulait savoir ce que l'AMA pensait de l'idée de voir un laboratoire hématologique similaire parcourir d'autres pays et continents.

LE DR RABIN lui répond que le modèle était désormais créé et que l'option était envisageable. On pouvait utiliser une telle unité n'importe où, pour autant qu'elle soit conforme aux exigences du SIL. Le développement d'une autre unité du genre était une option favorable.

LE PROFESSEUR GERRARD s'interrogeait sur les aspects financiers d'un tel système. Le Comité exécutif était-il au fait des économies qui pouvaient être réalisées en recourant à une telle unité en comparaison avec un laboratoire accrédité?

M. YAMAWAKI demandait à son collègue de fournir des explications.

LE DR RABIN dit que l'AMA ne s'était pas penchée sur les aspects financiers, mais que cette question était très pertinente. Il dit que M. Asakawa pouvait fournir des informations intéressantes à ce sujet.

M. ASAKAWA dit qu'il n'existait pas encore d'étude approfondie sur les impacts financiers, mais il pouvait affirmer d'ores et déjà que le transport d'échantillons sanguins coûtait très cher et qu'une telle unité permettrait de réduire considérablement ces coûts. Il explique qu'il serait également possible d'effectuer des prélèvements d'échantillons d'urine et que cette double possibilité (urine et sang) en un seul et même lieu contribuait à réduire les coûts de transport des échantillons sanguins.

LE PRÉSIDENT lui dit que le Comité exécutif serait certainement intéressé à avoir plus de détails sur le fonctionnement ou les avantages financiers de l'unité dans un an. Tous apprécieraient ce suivi. Il félicitait sincèrement le Japon pour cette approche novatrice.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST disait comprendre que l'unité serait exclusivement utilisée dans le cadre du PBA et non dans le but d'effectuer des analyses à l'hCG ou d'autres types d'analyses.

LE DR RABIN dit qu'il ignorait s'il était possible d'effectuer de telles analyses. On pouvait cependant prélever et conserver les échantillons sanguins dans des conditions appréciables dans l'unité, et ensuite les apporter dans un laboratoire chargé de faire les analyses antidopage pour détecter l'hGH ou toute autre substance. D'après ce qu'il avait compris, l'unité permettait d'effectuer des analyses de sang.

M. ASAKAWA confirme que les analyses seraient exclusives au PBA.

LE PRÉSIDENT dit que l'AMA demandait au Comité exécutif d'approuver le financement au Centre d'analyse chimique du Japon (*Japan Chemical Analysis Centre*) pour les items présentés dans le paragraphe de conclusion, en précisant que ce paragraphe serait certainement remanié et clarifié. Il était confirmé que l'unité serait utilisée pour les besoins du PBA.

On notait deux points conditionnels à l'approbation : la police d'assurance - ou politique d'assurance pour responsabilité professionnelle - (déjà présentée aux membres) et le code d'éthique dûment entériné. Il était persuadé que ce document serait acheminé très bientôt.

DÉCISION

La proposition au sujet du laboratoire hématologique pour le PBA du JCAC, Tokyo, Japon est approuvée

11. Divers / prochaines réunions

LE DR SCHAMASCH tenait à soulever une inquiétude qui se rapportait au CIO. Par souci de transparence, il voulait parler du laboratoire de Moscou. Il était très important que le Comité exécutif soit au fait de la situation dans ce laboratoire. Le Dr Rabin s'était rendu à Moscou pour visiter ce laboratoire et avait exprimé des inquiétudes qui devaient

être communiquées au Comité exécutif. Il savait que certains membres se rendraient à Moscou le 12 décembre, mais croyait bon de les informer de la situation en Russie.

LE DR RABIN dit que son exposé serait bref. Cette question était complexe et le laboratoire de Moscou faisait face à un double défi. D'abord, le laboratoire devait s'installer dans de nouveaux locaux, à proximité du laboratoire actuel. Ce déménagement important constituait un défi de taille. Ensuite, il fallait préparer le laboratoire pour les Jeux de Sotchi. Pour expliquer sa visite impromptue au laboratoire, il dit que l'AMA avait reçu des renseignements importants de l'organisme national d'accréditation en Russie, qui avait lui-même soulevé des points préoccupants sur les activités du laboratoire lors de sa visite. Cet organisme n'avait pas remis en doute la qualité des activités, mais plutôt le processus, la gestion et l'organisation du laboratoire. Ainsi, lui et son équipe avaient voulu se rendre à Moscou pour évaluer ces points de plus près. Ils y avaient passé trois jours entiers à évaluer différents aspects et avaient noté que les observations de l'organisme d'accréditation étaient fondées. L'AMA avait fait part de ces observations au directeur et s'attendait à ce que des mesures correctives importantes soient prises dans les semaines suivantes afin que le laboratoire puisse intégrer ses nouveaux locaux et être fin prêt pour les Jeux olympiques de Sotchi. Certains correctifs devaient encore être apportés. Il avait donc été convenu – avec le Comité Laboratoires – que l'AMA reste très vigilante dans l'évaluation des laboratoires au cours des mois à venir. À titre de rappel, il dit qu'on avait décelé des problèmes graves au niveau de la gestion de la qualité et du personnel. L'AMA devait s'y attarder de près. Il espérait aussi que le laboratoire et les autorités russes se pencheraient sérieusement sur ces problèmes avant les événements sportifs d'envergure prévus en février 2014. Le CIO devait être informé de cette situation et jouer un rôle déterminant en se rendant à Moscou et en veillant à ce que les autorités russes prennent ces points en considération. En outre, il avait parlé au responsable de l'organisme national d'accréditation en Russie afin de s'assurer qu'un suivi soit fait. De son côté, l'AMA suivrait le dossier de près en prenant des mesures additionnelles, notamment en dépêchant trois experts sur place plutôt qu'un et en prolongeant ses visites au laboratoire afin de régler ces problèmes très préoccupants.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST tenait à remercier le Dr Rabin pour son rapport. La situation était inquiétante, surtout à la veille des événements sportifs importants de 2014. Il se demandait si l'IAAF était au fait de cette situation. Celle-ci tiendrait ses championnats à Moscou à l'été de 2013. Il fallait prévoir un laboratoire de réserve chargé des activités dans l'éventualité où les choses ne tourneraient pas comme l'AMA le souhaitait.

LE DR RABIN dit que le professeur Ljungqvist avait soulevé un point tout à fait légitime. Il prévoyait rencontrer les représentants de l'IAAF à la fin du mois et soulèverait certainement ce point.

M. JURITH se demandait si l'organisme national d'accréditation était russe.

LE DR RABIN répond qu'une organisation russe était chargée de l'accréditation des laboratoires. Cette dernière supervisait aussi la certification ISO 17025 du laboratoire de Moscou et superviserait celle du laboratoire de Sotchi.

M. REEDIE informe les membres que le projet de budget (annexe 2(A) du point 6.4) avait été distribué aux membres pendant la pause-déjeuner. Il serait présenté au Conseil de fondation le lendemain. À la demande des membres, le document présentait le déficit souhaité ainsi qu'une réserve de financement sous les rubriques Science et recherche et Éducation.

LE PRÉSIDENT confirme que le document (annexe 2(A)) avait été remis aux membres et qu'il renfermait les informations approuvées en matinée.

M. ODRIOZOLA souhaitait parler au nom de M. Lissavetzky, qui transmettait ses excuses aux membres pour son absence à la réunion. Il fut pour lui un privilège et un honneur de représenter l'Europe au sein du Comité exécutif de l'AMA. Il avait toujours fait de son mieux pour formuler des observations constructives et pertinentes dans

l'intérêt de la lutte contre le dopage dans le sport. Il remerciait tous les membres pour leur collaboration.

Au nom du Comité exécutif, LE PRÉSIDENT lui répond que Messieurs Odriozola et Lissavetzky avaient déployé des efforts importants au cours des quatre dernières années; il les remerciait sincèrement pour leur engagement et leur soutien à l'AMA. Il leur souhaitait à tous deux la meilleure des chances et demandait à M. Odriozola de transmettre ces vœux à son collègue.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'AMA avait amorcé la préparation de la conférence du CIO, à laquelle participeraient plusieurs membres du Comité exécutif en septembre 2013. La réunion du Comité exécutif de septembre se tiendrait aussi dans cette ville. Il demandait aussi aux membres de marquer à leur calendrier les dates de la Conférence mondiale qui aurait lieu en novembre à Johannesburg. Ils auraient l'occasion de se réunir au cours de l'événement s'échelonnant sur une semaine.

En conclusion, il voulait remercier les interprètes et le personnel chargé des équipements technologiques, qui avaient facilité les communications entre les membres du Comité exécutif. En outre, il remerciait le personnel de l'AMA d'avoir préparé tous les documents destinés à cette réunion et d'avoir sacrifié leur week-end pour l'occasion. L'équipe de l'AMA était consciencieuse et dévouée et il la remerciait chaleureusement. Enfin, il remerciait tous les membres pour leur contribution.

DÉCISION

Comité exécutif - 11 mai 2013, Montréal;
Conseil de fondation - 12 mai 2013, Montréal;
Comité exécutif - 11 septembre 2013, Buenos Aires, Argentine;
Comité exécutif - 12 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud;
Conférence mondiale - 12, 13, 14 et 15 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud;
Conseil de fondation - 15 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud.

La séance est levée à 17h.

POUR APPROBATION

JOHN FAHEY, CA
PRÉSIDENT DE L'AMA